

- ✓ un déficit annuel de 12 milliards d'activités
- ✓ 100 000 emplois manquants
- ✓ les inégalités les plus fortes de France
- ✓ une situation sociale explosive

## Pour une approche nouvelle du financement de l'investissement public dans la métropole marseillaise



**Le premier moteur de la métropole sera l'efficacité, la cohérence et la capacité d'entraînement des investissements publics**

**Jacques Boulesteix**

Version 3 (23/11/2013)

Version 1 (23/10/2013)

[jacques.boulesteix@wanadoo.fr](mailto:jacques.boulesteix@wanadoo.fr)

*Ce document peut être librement diffusé*

# Résumé

**L'investissement public se situe à un niveau élevé** dans la métropole (4,2 milliards d'euros par an). Il peut être un puissant moteur du développement local s'il s'insère dans une véritable stratégie métropolitaine.

Aujourd'hui, il est dispersé, parfois contestable et surtout **au service de politiques locales trop étriquées** pour être pleinement efficaces au regard des enjeux économiques et sociaux.

C'est en période de crise que l'investissement public est sans doute le plus essentiel. Bien orienté, bien décidé, il est susceptible de **sécuriser** d'autres investissements (privé, Europe, ...) et d'**attirer** sur le territoire local des financements sollicités par d'autres métropoles.

L'investissement public doit être transparent, rigoureux et répondre à des **objectifs mesurables** sans lesquels aucune évaluation des politiques publiques n'est possible.

L'investissement public doit être de **résultat de choix** débattus, de **priorités** dans le cadre de **stratégies** de développement social, économique et environnemental.

L'investissement public doit entraîner des **effets de levier**, en permettant notamment aux différents acteurs et aux citoyens d'inscrire leurs projets individuels et collectifs dans une dynamique locale partagée.

L'investissement public doit sortir d'une logique trop souvent redistributive pour s'inscrire dans de véritables **projets de développement**. **Le retour sur investissements ne doit pas être une notion « tabou »**. Les retombées peuvent être économiques, financières, bien sûr, mais aussi environnementales, éducatives, culturelles. **Il n'y a nulle raison que les investissements soient publics et que les bénéfiques soient privés** (foncier, immobilier, services, gestion des équipements publics, ...).

**Les financements publics croisés doivent être limités**. Ils créent trop souvent une lourdeur pénalisante en termes de coûts et de délais. Ils ne sont justifiés que si le croisement apporte une réelle valeur ajoutée aux projets.

Les **partenariats public-privé** sont intéressants s'ils s'inscrivent effectivement dans un partage des objectifs, des financements, des risques et des bénéfices qui doivent aller de pair. Au contraire, les PPP créés par l'ordonnance du 17 juin 2004, qui ne sont qu'un outil financier masquant une nouvelle forme d'endettement et dérogeant aux règles des marchés publics, ne permettent pas un investissement public efficace.

*Le financement public est un élément indispensable du développement des grandes métropoles. Il est d'autant plus nécessaire à Marseille que la ville est en crise et la métropole en construction.*

*Il est évident que le financement public local doit évoluer vers une **meilleure efficacité** par rapport aux besoins et attentes des citoyens et dans leur intérêt à long terme. Car le financement public peut et doit être **un véritable moteur du développement local**.*

*Nous ne parlerons ici que d'investissement et non de fonctionnement.*

*Il ne s'agit pas uniquement de limiter, voire supprimer les investissements inutiles, souvent contestés, souvent mal gérés, finalement très coûteux, qui font trop fréquemment l'objet de critiques dans les rapports des chambres régionales des comptes.*

*Il ne s'agit pas uniquement de corriger d'évidentes dérives, de coupables manquements.*

*Il s'agit avant tout, en période de raréfaction de l'investissement aussi bien public que privé, de proposer de **nouveaux paradigmes du financement public local**.*

*Il s'agit de mobiliser le financement public existant pour un effort sans précédent de développement social et économique à l'intérieur du périmètre le plus pertinent, celui de la future métropole.*

*Ce défi demande **une véritable rupture** avec les politiques locales actuelles*

- afin de mettre en œuvre, le plus rapidement possible, un véritable réseau de transport, individuel et collectif, métropolitain,*
- afin d'améliorer l'offre et la cohérence en matière d'équipements et de services publics métropolitains,*
- afin d'améliorer encore l'efficacité des investissements publics, notamment liés à la rénovation urbaine et aux équipements sociaux,*
- afin d'accroître l'attractivité du territoire pour les entreprises, les investissements, les initiatives, les innovations ...*
- tout en développant de nouvelles formes de démocratie participative et d'implication citoyenne.*

*Il n'y a aucune raison que se pérennise le retard de notre territoire et que ses habitants continuent d'être pénalisés par une situation locale anachronique. La refonte du financement public local constitue d'autant plus une urgence que **les services et infrastructures** qui sont offerts aux usagers leur **coûtent finalement très cher** pour des fonctionnalités limitées, voire médiocres.*

*Une **meilleure maîtrise de l'investissement public** est donc indispensable à Marseille et à la future métropole afin de permettre :*

- l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants ;*
- la réalisation d'infrastructures d'intérêt métropolitain qui font défaut aujourd'hui ;*
- le rôle de « booster » des financements privés et européens insuffisants aujourd'hui sur ce territoire ;*
- l'entraînement de l'activité économique et la diminution du chômage. Rappelons que les 3,5 milliards d'euros cumulés de dotation de l'Etat dont n'a pas bénéficié la métropole marseillaise depuis les années 60 se traduisent aujourd'hui par un manque d'activité économique de 12 milliards d'euros par an et par un déficit de 100 000 emplois !*

## I - Éléments-clés concernant la future métropole

- Chiffres-clés
- 1) Il manque 12 milliards annuels d'activités économiques dans la métropole par rapport à Lyon
- 2) Il manque 100 000 emplois dans la métropole par rapport à Lyon
- 3) La métropole dispose de trop faibles fonctions métropolitaines
- 4) Pourtant le revenu médian est élevé. La métropole est riche mais ne crée pas d'emplois et génère des inégalités ...
- 5) La balkanisation des collectivités et l'absence de vision politique à l'échelle métropolitaine n'ont pas permis d'apporter des solutions au développement social et économique
- 6) Cependant, l'investissement public reste relativement élevé dans la future métropole (4,2 milliards d'euros annuels)
- 7) L'investissement public constitue donc un outil privilégié, disponible et permettant un effet de levier efficace
- 8) Engager une mobilisation sans précédent de l'investissement public en direction de l'économie (300 M€ supplémentaires par an) associée à une volonté politique forte

## Chiffres clés concernant la future métropole

<b>PIB et emploi</b>	<b>Métropole</b>	<b>France</b>
PIB annuel	58 milliards €	2000 milliards €
Déficit PIB à pop. égale par rapport à la métropole lyonnaise	12 milliards €	
Equivalents en emplois liés à un manque d'activité de 12 milliards	100 à 120 000 emplois	
Nombre de chômeurs actuels	150 000	3,3 millions

Voir l'annexe pour les éléments de calcul

<b>Investissements annuels actuels</b>	<b>Métropole</b>		<b>France</b>	
	en volume	par hab.	en volume	par hab.
Total	14,6 mds €	7935 €	401,8 mds	6116 €
Total en % PIB	25%		20%	
• des collectivités	2,404 mds €	1306 €	66,36 mds	1010 €
• de l'État (dont administrations) et de l'Europe	1780 mds €	1190 €	86 mds	1308 €
• des ménages	3 mds €	1630 €	110,5 mds	1682 €
• des entreprises	5,2 mds €	2826 €	208,4 mds	3018 €
Total public	4,184 mds €	2274 €	152 mds	2313 €

sources : DILA <sup>1</sup>, INSEE <sup>2</sup> et <sup>3</sup>

<b>Investissements économiques à réaliser pour générer une activité économique supplémentaire de 12 milliards €</b>	<b>Métropole</b>
Total	3,5 mds €
• dont public	1,4 milliard €
• dont entreprises	2,1 milliards €

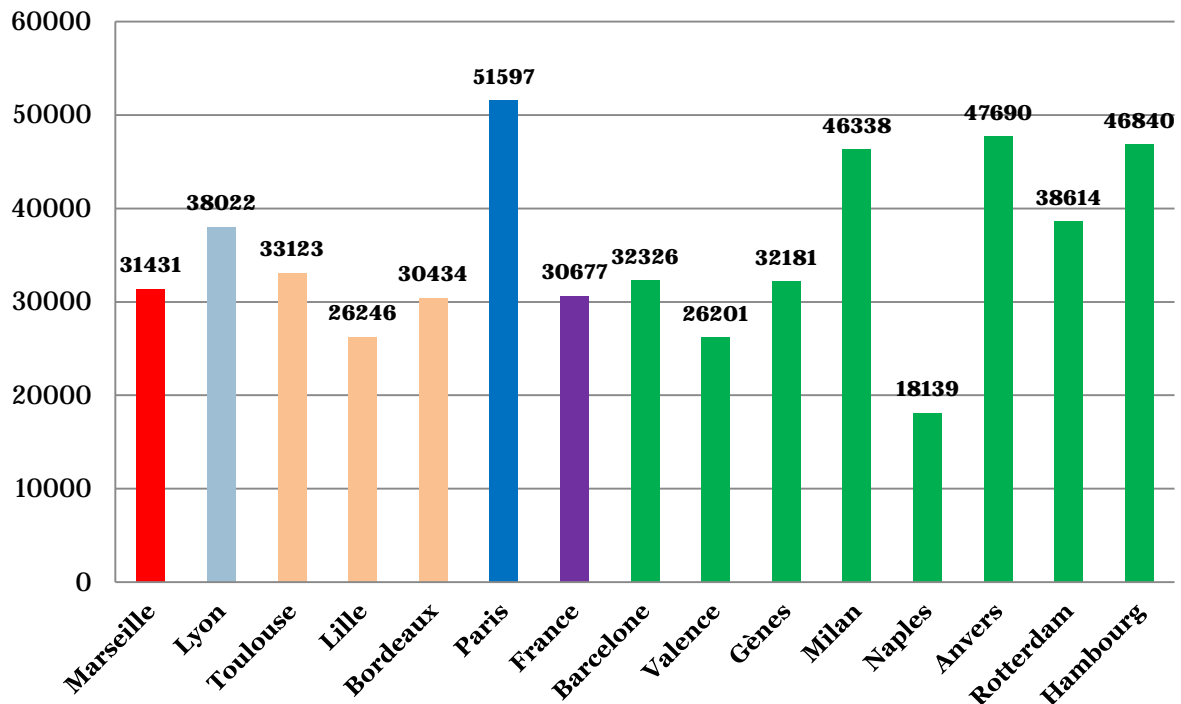
Bien évidemment l'investissement ne crée pas automatiquement des activités et des emplois dans un système d'économie de marché.

Les investissements à réaliser peuvent provenir de financements publics supplémentaires, mais aussi de la réorientation de financements existants, notamment issus des collectivités.

L'attraction de financements privés extérieurs au territoire peut également être largement développée.

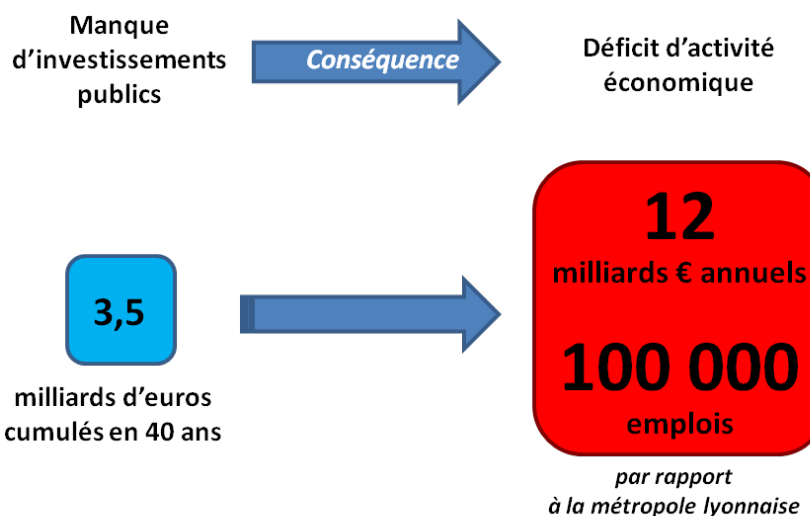
## PIB par habitant des aires métropolitaines

en euros, année 2010 (source OCDE)



Chiffres OCDE<sup>4</sup> corrigés (voir note)

L'absence de communauté urbaine il y a 40 ans se paye aujourd'hui en insuffisance d'activité économique



## Quelques points de repère

---

### 1) Il manque 12 milliards annuels d'activités économiques dans la métropole par rapport à Lyon <sup>5</sup>

Si la métropole marseillaise avait le même dynamisme que celle de Lyon, son PIB devrait être de 70 milliards d'euros alors qu'il ne représente aujourd'hui que 58 milliards d'euros. Elle se situe, cependant dans la moyenne des grandes aires urbaines métropolitaines de 1 100 000 à 2 200 000 habitants, notion reprise aujourd'hui par les études INSEE <sup>6</sup>.

Ce déficit est la principale raison :

- du **chômage**, en permanence au dessus de la moyenne nationale depuis des décennies. Ici donc, **l'activité économique existante génère proportionnellement moins d'emplois qu'ailleurs**. Le territoire métropolitain a un chômage de 12,2 contre 9,9 % au niveau national, mais la différence de revenu <sup>7</sup> est infime...  
**Le territoire ne crée pas d'emplois ! ;**
- de **problèmes sociaux** graves entraînant dans des quartiers sensibles toujours plus nombreux, mal être, précarité, paupérisation, violence ;
- d'un **revenu moyen** par habitant très inégal sur le territoire ;
- d'un **nombre de cadres** inférieur de 14% à la moyenne des grandes métropoles françaises.

Deux raisons majeures peuvent expliquer ce déficit de valeur ajoutée :

- **Le territoire est mal organisé pour le développement économique** (transports, absence de schéma de développement économique métropolitain, déficit local de diplômés, sécurisation insuffisante des investissements potentiels, insuffisance des outils de développement, de promotion et de financement, complexité de la gouvernance locale, ...)
- La **structure même de l'économie locale** est aujourd'hui un frein à un développement plus important :
  - La part d'emplois industriels est historiquement faible (10,5 % contre 12,6 % comparativement aux autres grandes agglomérations) ;
  - La part des emplois de service est particulièrement élevée (82,5 % contre 79,6 %) ;
  - Le tissu économique local est avant tout composé de PME dont la taille rend difficile la veille économique ou technologique, la présence à l'international et une stratégie de développement local ;
  - Le maillage économique est insuffisant. A l'exception de l'innovation, assez bien structurée, les réseaux, lorsqu'ils existent, ne sont pas transversaux. Trop d'entreprises restent isolées et éloignées de toute stratégie collective ;
  - Les filières verticales ou horizontales sont absentes ou mal organisées. Pour les filières verticales, l'aéronautique fait exception. La santé et les biotechnologies n'ont pas généré le développement économique attendu. Les filières horizontales (maritime, énergétique, ...) n'en sont qu'à leur début ;
  - La sous-traitance est peu organisée et a rarement été anticipée. En conséquence, les entreprises sous-traitantes des domaines localement forts sont très souvent localisées en dehors de la région.



## 2) Il manque 100 000 emplois dans la métropole par rapport à Lyon

Selon l'INSEE<sup>8</sup>, en 2009, les 6 EPCI<sup>9</sup> composant la future métropole totalisaient 733 269 emplois pour une population de 1 827 712 habitants. La communauté urbaine de Lyon comptait 666 217 emplois pour 1 281 971 habitants. Bien sûr, les territoires ne recouvrent pas la même réalité urbaine et rurale. Bien sûr la répartition par tranches d'âge ou par niveau de formation n'est pas identique. Mais ceci donne quelques ordres de grandeur sur le déficit d'emplois de la métropole marseillaise. Si l'on se contentait d'une simple règle de trois, on arriverait à un déficit de **216 000 emplois**.

En 2010, le nombre d'emplois du département du Rhône était de 884 455 pour une population de 1 708 671 habitants. Un rapport d'emplois par rapport à la population semblable mènerait, sur la future métropole à un déficit semblable, de **219 000 emplois**.

<i>INSEE 2009</i>	Population	Emplois
<b>MPM Marseille</b>	1038940	405363
<b>CPA Aix</b>	356025	172131
<b>CPAE Aubagne</b>	104018	35495
<b>CPM Martigues</b>	69185	25627
<b>SAN Fos</b>	97623	42306
<b>Agglopoles Salon Gardanne, Gréasque</b>	136771	43735
<b>Total future métropole</b>	<b>1827712</b>	<b>733269</b>
<b>CU Lyon</b>	<b>1281971</b>	<b>666217</b>

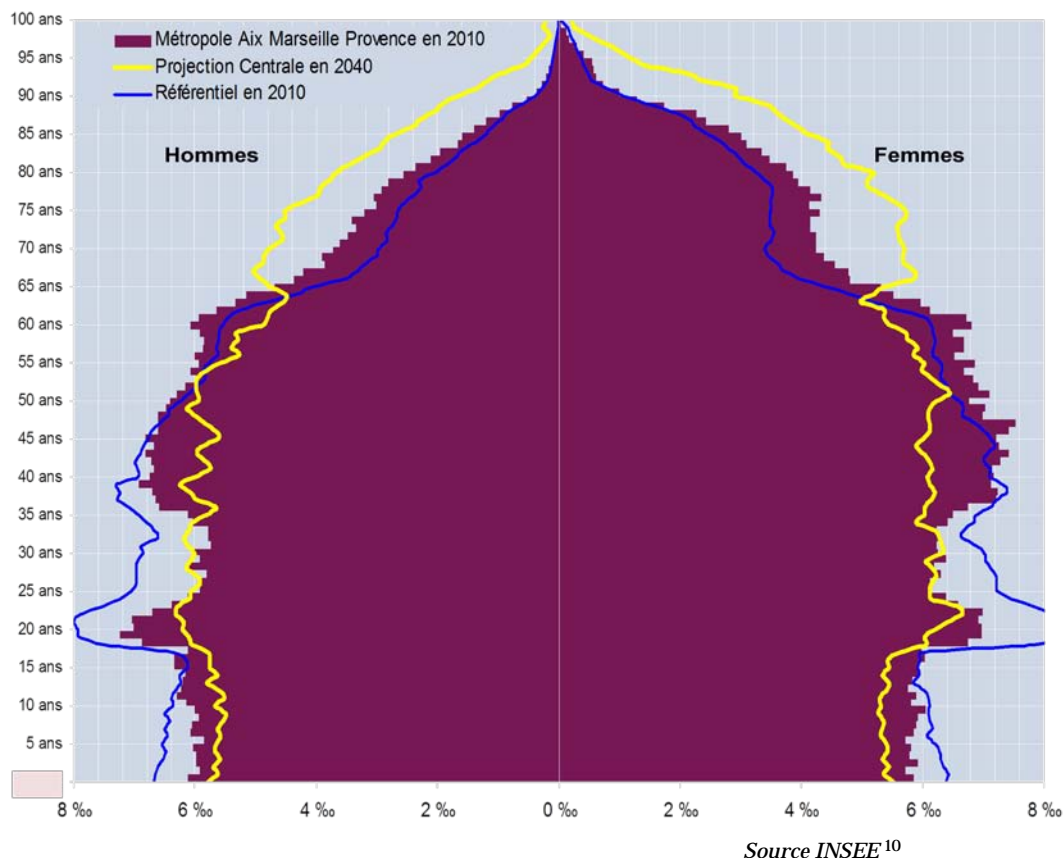
Les récents chiffres récemment donnés par l'INSEE ne donnent pas une comparaison directe avec la métropole lyonnaise, mais sont nettement différents. Ils sont basés sur un référentiel de 4 agglomérations de 1,1 à 2,2 millions d'habitants (Lyon, Toulouse, Lille et Bordeaux). Selon cette étude, le taux d'emploi des 15-64 ans est inférieur de 5,2% à celui du référentiel. La population de cette tranche d'âge étant de 1 186 109 personnes, on arrive à **62 000 emplois** manquants.

En fait, le calcul de l'INSEE compare donc le nombre de personnes ayant un emploi par rapport à la population en âge de travailler. Or la pyramide des âges de la future métropole est très différente de celle du référentiel. C'est ce qui explique la grande différence (62 à 219 000 emplois) qui est due à une population nettement plus âgée, et donc à une faiblesse démographique de la tranche d'âge 15-64 ans. **Les chiffres de la récente étude de l'INSEE sont exacts mais minimisent le déficit**. En effet, si une partie de la population part faute de trouver un travail, il conviendrait aussi de **comptabiliser les emplois qui seraient nécessaires pour garder ces populations sur leur territoire d'origine !** **Faute d'emploi, une partie de la population s'exile, réduisant de fait artificiellement le chômage structurel.**



Le graphe ci-dessous montre que, **dans les tranches d'âge 28-40 ans, la population est déficitaire de 15 à 20% (chez les hommes) et de 12 à 35% (chez les femmes)**. Ceci est appuyé par trois remarques de l'étude de l'INSEE :

- contrairement aux autres aires urbaines françaises, la population globale de la future métropole est en décroissance (moins 12 500 habitants en cinq ans) ;
- pour toutes les catégories socioprofessionnelles, les départs sont plus nombreux que les arrivées ;
- alors que les jeunes sont attirés par les grandes agglomérations, l'attractivité des jeunes est, dans la future métropole, moins forte que dans les autres métropoles du référentiel.



Il conviendrait certainement de faire un calcul corrigeant la distorsion de la pyramide d'âges qui entraîne une proportion de 15-64 ans réelle, mais non souhaitable dans les années à venir. Dans ce cas, l'estimation serait d'au moins **90 000 emplois** manquants (par rapport au référentiel des 4 autres métropoles), plutôt que 62 000.

Dernière estimation possible, relier le nombre d'emploi à la richesse créée. S'il manque ici 12 milliards d'euros d'activités économiques, à combien d'emplois cela correspond-il ? Dans la métropole lyonnaise, le PIB total est estimé à 48,7 milliards d'euros pour 666 217 emplois (2009). 12 milliards d'euros correspondent alors à **164 999 emplois**.

Comme on le voit, le calcul du nombre d'emplois manquant est complexe, surtout lorsqu'il doit tenir compte des tranches d'âge insuffisamment représentées en raison même des difficultés d'emplois. **Nous estimons qu'il manque, par rapport à la métropole lyonnaise, 100 000 emplois dans la future métropole si la pyramide d'âges était corrigée.**

### 3) La métropole dispose de trop faibles fonctions métropolitaines

L'INSEE a publié en janvier 2011 une étude particulièrement intéressante intitulée "*Un maillage du territoire français : 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines*" <sup>11</sup>. Ce rapport s'intéresse aux « emplois des fonctions métropolitaines », qui constituent un peu un indicateur de santé des métropoles... L'importance de ces emplois des fonctions métropolitaines (EFM) et cadres des fonctions métropolitaines (CFM) est capitale. Les 12 aires métropolitaines, qui représentent 47.5 % de la population, concentrent 72 % de ces emplois ! Donc, plus une métropole comptabilise d'emplois EFM et surtout, de cadres CFM, mieux elle se porte. Marseille (et Nice) sont bon derniers !

Aires métropolitaines	Emploi total (en milliers)	Part des CFM dans l'emploi total (en %)	Part de l'emploi des fonctions métropolitaines dans l'emploi total (en %)	Indice de spécificité de chacune des fonctions métropolitaines <sup>1</sup>				
				Gestion	Conception Recherche	Prestations intellectuelles	Commerce inter-entreprises	Culture Loisirs
Paris	5 562	18,3	37,3	0,99	0,99	1,01	0,96	1,13
Lyon	811	12,1	31,7	1,00	1,01	0,99	1,20	0,70
Marseille	621	9,5	27,5	1,09	0,77	1,00	0,97	0,86
Lille	499	9,9	28,5	1,13	0,71	0,88	1,11	0,73
Toulouse	505	13,7	31,4	0,87	1,63	1,07	0,95	0,73
Nice	385	9,7	26,3	1,04	0,98	0,97	0,90	0,99
Bordeaux	449	9,5	27,4	1,07	0,82	0,93	1,13	0,78
Nantes	352	10,5	29,4	1,04	0,87	0,99	1,15	0,74
Strasbourg	294	10,1	28,5	1,07	0,82	0,95	1,09	0,81
Rennes	274	10,0	27,1	1,00	1,00	1,02	1,09	0,82
Grenoble	250	14,0	32,1	0,84	1,87	1,01	0,88	0,76
Montpellier	212	11,0	29,1	0,99	1,03	1,09	0,93	1,00

Et les chiffres sont quand-même dramatiques :

- concernant la part des emplois des fonctions métropolitaines (EFM) dans l'emploi total, notre aire métropolitaine est 9<sup>e</sup> sur 12.
- concernant la part des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) dans l'emploi total, notre aire métropolitaine est 11<sup>e</sup> sur 12.
- concernant le secteur d'activité "conception-recherche", très bon indicateur d'innovation, Marseille-Aix est 11<sup>e</sup> sur 12.

La métropole pâtit également de la faiblesse des centres décisionnels, de l'absence d'une véritable place financière et naturellement d'une autorité politique incontestable et visionnaire.

**La métropole concentre aujourd'hui environ 750 000 emplois et 150 000 chômeurs. 12 milliards d'activités économiques supplémentaires génèreraient 100 000 emplois (50 000 sur Marseille).**

#### 4) Pourtant le revenu médian est élevé. La métropole est riche mais ne crée pas d'emplois et génère des inégalités ...

Si le déficit en matière de PIB est de 12 milliards, si le manque d'emplois est au moins de 100 000, la future métropole bénéficie d'un revenu médian par unité de consommation de 18695 euros<sup>12</sup>, situé au dessus de la moyenne nationale (18355 euros), du même ordre de grandeur que celui de la métropole lyonnaise ( 19395 euros) ou du référentiel de l'INSEE (19395 euros).

**La future métropole est donc riche et très inégalitaire. Son activité économique est insuffisante et elle crée peu d'emplois.**

	Actuel	Déficit par rapport à Lyon	% déficit
PIB	58 mds €	- 12 mds €	- 20,7 %
Emplois	750000	- 100 000	- 13,3 %
Revenu médian	18685 €	- 700	- 3,7 %
Rapport interdéciles	8,2	CU Lyon : 6,65	(+ 23%)

Le rapport interdéciles (qui permet de mettre en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres) est en moyenne de 5,6 en France, mais de 8,2 sur le territoire métropolitain, atteignant même 12,5 à Marseille.

#### 5) La balkanisation des collectivités et l'absence de vision politique à l'échelle métropolitaine n'ont pas permis d'apporter des solutions au développement social et économique

- **5 des 6 EPCI** qui composeront la métropole sont au dessus de la moyenne nationale en ce qui concerne le chômage. La communauté du Pays d'Aix, seule zone à émerger, se situant à peine 0.4% en dessous <sup>13</sup>. Le nombre d'emploi par part de PIB est faible en comparaison des autres grandes agglomérations, ce qui est sans doute dû à une prédominance des activités de service ;
- contrairement à de nombreuses autres grandes agglomérations, **aucune politique coordonnée d'investissements n'a vu le jour en 40 ans**. Les transports en sont la caricature, mais également les grandes infrastructures culturelles, économiques et la visibilité à l'extérieur ;
- l'investissement public local n'a pas pu jouer son rôle. Il a été mis au service de **politiques publiques étriquées, parfois concurrentes et en partie inefficaces**. Les équipements réalisés n'ont trop souvent atteint ni leurs objectifs, ni leur équilibre financier.

## 6) Cependant, l'investissement public reste relativement élevé dans la future métropole (4,2 milliards d'euros annuels)

- **l'investissement public local reste apparemment fort.** Il constitue 7,2% du PIB et 33% de tous les investissements, alors que pour la France entière, ces chiffres sont respectivement de 3.2% et 15.9% <sup>14</sup>.
- une partie de l'explication est que l'activité économique locale n'est pas très vivace alors que l'investissement public reste en réalité dans des normes nationales et qu'il devrait s'accroître à la suite des récentes décisions gouvernementales.
- Seule une fraction de l'investissement public local sert des opérations structurantes en raison de la faiblesse des stratégies et des visions à long terme.

## 7) L'investissement public constitue donc un outil privilégié, disponible et permettant un effet de levier efficace

- pour peu qu'il s'inscrive désormais dans **une cohérence et une stratégie métropolitaine** ;
- et se recentre d'abord sur le **développement social et économique** ;
- s'il joue réellement son **rôle d'initiateur et d'entraîneur** ;
- s'il répond à des objectifs, des modalités de décision et d'exécution efficaces, de nouvelles exigences de transparence et d'évaluation des politiques publiques ;
- s'il permet d'**attirer de nouveaux investissements** privés ou européens qui hésitent aujourd'hui à s'investir sur notre territoire ;
- s'il **rompt avec les lourdeurs administratives**, et ne recourt notamment aux financements croisés que s'ils apportent une vraie valeur ajoutée ;
- s'il permet à des projets collectifs et individuels de s'inscrire dans la dynamique métropolitaine.

**Une meilleure coordination de l'investissement public local, dans une logique métropolitaine et sur des projets cohérents doit permettre des effets de levier et attirer d'autres financements.**

8) Engager une mobilisation sans précédent de l'investissement public en direction de l'économie (300 M€ supplémentaires par an) associée à une volonté politique forte et partagée doit permettre, d'ici 2020

- d'**attirer des investissements** publics et privés supplémentaires dans le secteur économique à hauteur de **3,5 milliards d'euros au moins** ;
- de **mieux mobiliser l'investissement public existant sur les véritables enjeux sociaux et économiques** (300 millions d'euros supplémentaires les 4,2 milliards annuels). Ceci implique des réorientations vers les investissements structurants dans les secteurs de l'innovation et de la production, notamment de la part des collectivités locales. Ceci implique aussi un effort de l'Etat ;
- de créer à terme une **activité économique** minimale supplémentaire annuelle de **12 milliards d'euros** correspondant à la création de **100 000 emplois**.

**La priorité absolue est que le territoire métropolitain crée des emplois, ce qui n'est pas le cas actuellement...**

## L'investissement public, moteur essentiel du développement des grandes métropoles

---

**L'investissement public est aujourd'hui indispensable à l'essor des métropoles.** Seul l'investissement public peut assurer le démarrage des grandes infrastructures, peut assumer l'accompagnement d'une véritable politique d'aménagement des territoires, peut sécuriser sur le long terme d'autres types d'investissement. L'investissement public a un rôle essentiel à jouer, notamment dans une ville comme Marseille, et, naturellement dans la future métropole. Lui seul peut jouer ce rôle d'initiateur, de moteur, de rassembleur pour d'autres financements. Il permet, aussi, de dessiner une vision de long terme et faciliter une appropriation citoyenne du projet métropolitain. Le placer, enfin, dans une **logique de retour sur investissement social, environnemental et financier** est une garantie de la mobilisation d'autres financements. Cela réduit également beaucoup le risque de gaspillage.

Dans de nombreux domaines (transports, économie, éducation, santé, culture, ...), il n'y aura ni investissement privé massif, ni mobilisation des financements nationaux et européens, sans le **rôle moteur des politiques publiques locales**.

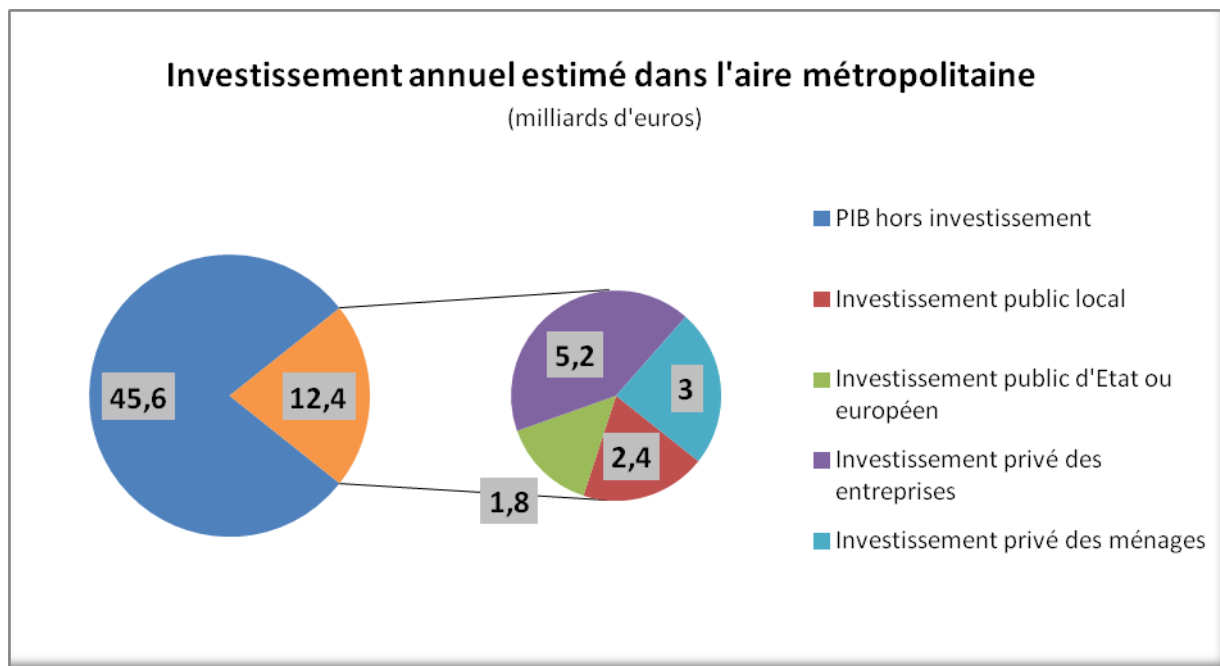
Il convient donc de **renforcer l'investissement public dans la métropole marseillaise** alors qu'il est déjà, en proportion, élevé, notamment en raison de la faiblesse de l'activité économique locale. En réalité, il est dans la moyenne nationale. Il faut poursuivre dans cette direction et promouvoir une politique d'investissements structurants à l'échelle métropolitaine.

## II - Un investissement public important mais mal mobilisé

- Le total des investissements publics s'élève à 4,2 milliards par an sur le territoire métropolitain
- L'investissement public des collectivités est localement nettement supérieur à la moyenne française  
L'endettement cumulé est légèrement inférieur
- Un tiers d'investissements structurants
- Des investissements publics insuffisamment efficaces
- Le premier moteur de la métropole sera l'efficacité, la cohérence et la capacité d'entraînement des investissements publics
- Orienter beaucoup plus l'investissement public vers l'économie et le social
- L'importance de l'engagement de l'Etat
- La nécessité d'une vision globale et programmatique des investissements à l'échelle métropolitaine

## Le total des investissements publics s'élève à 4,2 milliards par an sur le territoire métropolitain

Dans le territoire que constitue la future métropole, l'investissement total (public et privé) peut être estimé à 12,4 milliards d'euros. Il représente 21,4 % du PIB contre 20% au niveau national.



Méthodologie du calcul <sup>15</sup>  
19

Références OCDE <sup>16</sup>, INSEE <sup>17</sup>, Collectivités Locales <sup>18</sup> et AGVF

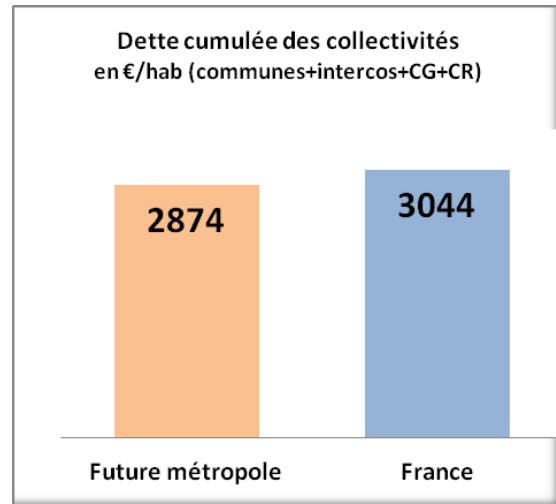
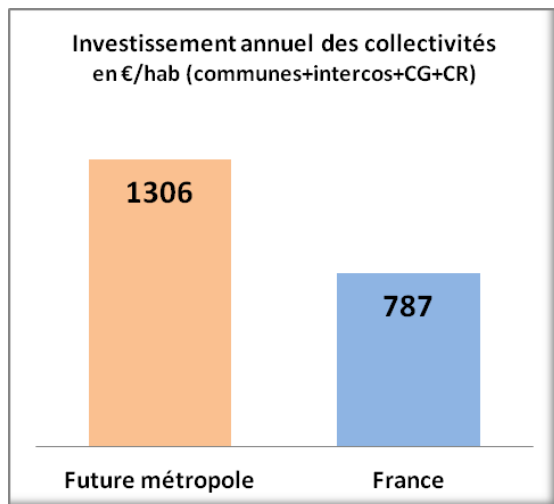
Chaque année, l'investissement public local s'élève dans le territoire métropolitain en moyenne à 2,4 milliards d'euros. Il est le fait des collectivités locales (municipalités, intercommunalités, département, région). L'investissement de l'Etat et de l'Europe est du même ordre de grandeur, 1,8 milliards d'euros.

**L'investissement privé est, pour sa part, proportionnellement inférieur à la moyenne nationale**, sans doute en raison d'un risque plus grand dû à la faiblesse de la vision du développement et à la complexité de la gouvernance. Il n'a pas retrouvé son niveau d'avant crise.

Territoire métropolitain	Investissement public annuel (M€)
Communes	1088
Intercommunalités	807
Département	281
Région	228
Etat (administrations)	1350
Etat (infrastructures)	400
FEDER	30
<b>TOTAL</b>	<b>4184</b>



L'investissement public des collectivités est localement nettement supérieur à la moyenne française  
L'endettement cumulé est légèrement inférieur



Données 2011 <sup>20</sup>

Les chiffres montrent très clairement que **l'investissement public est fortement présent et constitue un atout pour le territoire**. La future métropole disposera donc de **marges de manœuvre intéressantes** permettant de :

- mieux mobiliser un investissement public existant important dans un cadre métropolitain,
- disposer de quelques marges de manœuvre limitées concernant l'endettement.

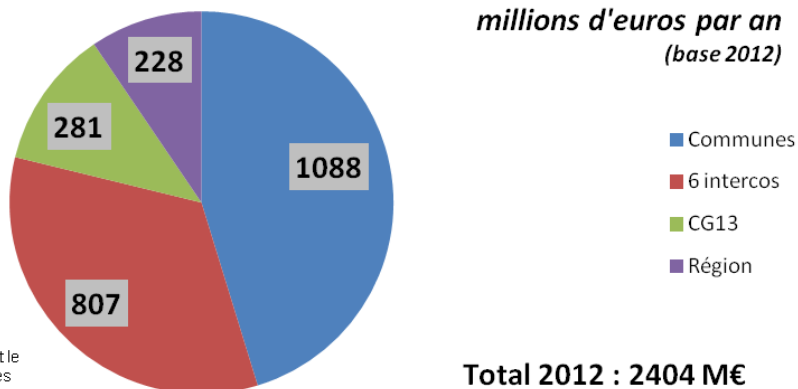
C'est une idée fautive de considérer que l'investissement public est localement insuffisant.

Il est peut-être incohérent, mal utilisé, peu efficace, mais il est conséquent et nettement supérieur à la moyenne nationale.

L'investissement de l'Etat, quant à lui, est resté trop longtemps étranger aux logiques métropolitaines.

### Investissement annuel des collectivités locales sur le périmètre de la future métropole

millions d'euros par an  
(base 2012)



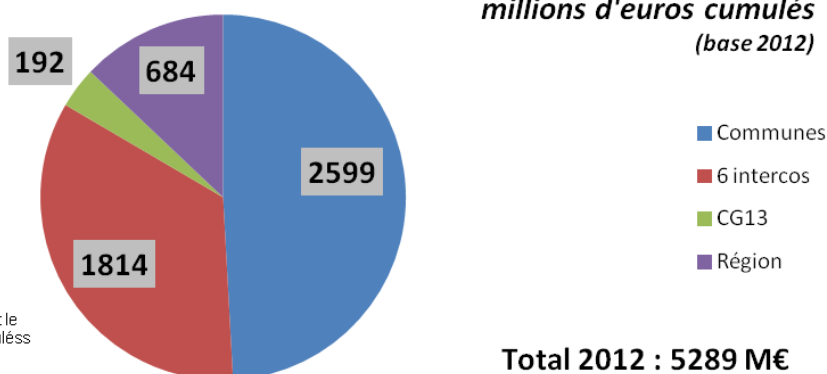
Note 1 : budgets principaux seuls  
Note 2 : les chiffres concernant le CG13 et la Région sont calculés au prorata de la population métropolitaine

**Total 2012 : 2404 M€**

Données ministérielles 2012 <sup>21</sup>

### Dette totale des collectivités locales sur le périmètre de la future métropole

millions d'euros cumulés  
(base 2012)



Note : les chiffres concernant le CG13 et la Région sont calculés au prorata de la population métropolitaine

**Total 2012 : 5289 M€**

Données ministérielles 2012 <sup>22</sup>

## Un tiers d'investissements structurants

---

Les investissements réalisés par les collectivités ou l'Etat ne sont bien évidemment pas tous stratégiques, structurants ou d'intérêt métropolitain.

Compte-tenu de certains recouvrements possibles avec le CPER ou de l'étalement des opérations, on peut estimer grossièrement à **1,2 à 1,4 milliards d'euros par an le montant des investissements publics structurants** sur le territoire de la future métropole, ce qui représenterait **un tiers de l'investissement public total annuel**.

Par exemple (montants à confirmer) :

- Euroméditerranée, c'est 600 M€ d'investissements publics en 18 ans sur le périmètre de 1995 <sup>23</sup> [30 à 35 M€/an] ;
- Mucem (150 M€) [30 M€/an] ;
- Le tramway de Marseille (800 M€ T1/T2) [160 M€/an] ;
- Prolongation du métro Fourragère (420 M€ sur 5 ans) [80 M€/an] ;
- Tramway d'Aubagne <sup>24</sup> (200 M€ sur 5 ans) [40M€/an] ;
- Hôpital Paré/Desbief (54 M€ sur 4 ans) [14 M€ /an] ;
- Axe littoral, gare maritime du GPMM (50 M€ en 4 ans) [13 M€/an] ;
- FOS 2XL : 27,4 M€ <sup>25</sup> ;
- Université (fondation 500 M€) [10 M€ /an + 10 M€/an hors fondation et hors CPER] ;
- ITER <sup>26</sup> (1100 M€/12 ans) [90 M€/an] ;
- Troisième voie ferroviaire Marseille-Aubagne (250 M€ sur 5 ans) [50 M€/an] ;
- Doublement voie ferroviaire Marseille-Aix (170 M€ sur 5 ans) [35 M€/an] ;
- CPER [80 à 100 M€/an pour l'Etat et la Région] ;
- Investissements d'avenir (une cinquantaine de projets pour un montant de 1,5 milliards d'euros sur 8 ans) [200 M€/an].

**Les investissements publics structurants réalisés ces dernières années ne sont pas négligeables, mais n'ont pas toujours été cohérents et surtout adaptés aux besoins (transports par exemple).**

**L'effet de levier sur d'autres investissements est insuffisant.**

**Il n'y a pas ici de tradition ici pour inscrire les investissements publics dans une logique métropolitaine.** Trop longtemps, les investissements de l'Etat lui-même ne s'y inscrivaient pas. Un seul exemple, les zones d'entreprises dérogatoires (Gémenos, La Ciotat) qui ont au contraire favorisé la relocalisation et la concurrence des territoires, accentuant l'éclatement métropolitain et ses inégalités territoriales. Mais on pourrait également s'interroger sur les zones franches urbaines, la perception d'Euroméditerranée hors Marseille ou, jusqu'à une période récente, la logique métropolitaine de la stratégie portuaire. Ce n'est que récemment que l'action de l'Etat s'inscrit clairement dans une logique métropolitaine.

Base des majorités politiques, la **politique en faveur des petites communes** de la part Conseil Général et des intercommunalités a aussi contribué à saupoudrer les investissements publics. **Les petites communes bénéficient par habitant d'investissements supérieurs, tout en supportant l'endettement le plus faible.** La balkanisation des collectivités locales et l'absence de vision politique, de gouvernance incontestée, ont favorisé des politiques locales étriquées imperméables à la logique métropolitaine. Les investissements publics ont été concentrés sur les communes au détriment de vrais projets intercommunaux. Or l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers !

La plupart des grands investissements publics locaux de ces dernières années ont plutôt constitué des opportunités, voire des « coups » politiques, sans réelle dimension stratégique temporelle et métropolitaine. Les exemples sont nombreux : aménagements concurrents des zones commerciales périphériques, zénith de Marseille ou de Vitrolles, grand stade, tramway superposé au métro, zones technologiques financées concurrentement, ... L'absence d'interconnexion des tramways aubagnais et marseillais en est l'un des derniers exemples. Pire, la chicane politique permanente a nui aux quelques projets structurants existant sur le territoire métropolitain (polémiques sur le financement de MP2013, chantage sur le siège de l'université unique, blocages du syndicat mixte des transports, subventions déguisées à la relocalisation d'entreprises technologiques, ...). Pourquoi, par exemple, le grand stade est-il municipal et non métropolitain comme à Lille ou à Lyon ?

**En matière d'investissements publics, il convient certainement de jouer sur deux tableaux :**

- 1) bouger le curseur du financement des collectivités locales vers des investissements plus structurants, s'inscrivant dans un cadre métropolitain, notamment en matière d'économie, d'innovation et d'emploi,**
- 2) attirer des financements publics supplémentaires (Etat, Europe).**

***Les financements publics supplémentaires seront d'autant plus mobilisables que le curseur local sera déplacé.***

## Le premier moteur de la métropole sera l'efficacité, la cohérence et la capacité d'entraînement des investissements publics

---

Le temps est aujourd'hui venu pour que l'investissement public se consacre plus largement aux **projets d'intérêt général à l'échelle de la métropole**. Il ne s'agit pas de stopper les projets communaux ou de quartier. Il s'agit de déplacer un peu le curseur, comme c'est le cas à Lyon, Lille ou Bordeaux, et considérer que les investissements publics n'ont pas vocation à se concentrer sur les lampadaires, les ronds-points, les stades ou les salles de spectacle, mais qu'il doivent aussi pallier l'incurie des transports interurbains, et servir une politique d'aménagement efficace des zones économiques ou commerciales, à la rénovation urbaine, au maillage économique et à l'attractivité de la métropole.

L'efficacité, la cohérence et la capacité d'effet de levier des financements publics peuvent et doivent être l'un des moteurs du développement local, quitte à faire tomber quelques barrières et à froisser quelques susceptibilités. Car **l'incohérence a un coût**, supporté par l'usager contribuable, qui est de plus en plus en attente d'une autre organisation du territoire.

### **Les politiques territoriales et clientélistes des investissements publics ont fragilisé l'espace métropolitain.**

A Marseille, la politique municipale a soigneusement écarté les quartiers nord des infrastructures de transports, comme des équipements structurants sportifs. Une coûteuse patinoire a été construite au sud. Le nord est dépourvu de piscines en fonctionnement, de médiathèques, de centres sportifs, et les équipements culturels y sont rares.

La politique rurale du conseil général a accentué le phénomène. De nombreuses communes de moins de 5 000 habitants bénéficient d'équipements publics financés par le CG13 alors que des arrondissements entiers de Marseille, très peuplés, en sont dépourvus. Des communes où la taxe d'habitation est au taux zéro, ou dont l'endettement est nul, bénéficient de subventions confortables au détriment des zones défavorisées. Certaines communes riches redistribuent d'ailleurs ces largesses sous forme de bons d'achat. Derrière les discours, le conseil général n'assume pas ses devoirs de cohésion sociale du territoire, il accentue au contraire les inégalités territoriales.

Cette politique est poursuivie par nombre d'intercommunalités, également pour des raisons politiques. Aucune intercommunalité ne dispose d'une représentation exécutive proportionnelle à la population. Aucun exécutif n'est élu directement par les électeurs sur un programme politique. Le marchandage est la règle et les petites communes, surreprésentées, en bénéficient largement.

A Aix-en-Provence, pourtant riche, les transports publics sont aujourd'hui largement inadaptés en raison du manque de vision métropolitaine. Ils ne desservent pas correctement les nouvelles zones d'activité. La politique foncière, trop étriquée, a rendu les logements hors de prix.

A Aubagne, on construit un tramway qui ne sera pas connecté à Marseille.

A Fos, on rejette l'incinérateur.

Ici, chacun fait un peu ce qui lui plaît sans tenir compte du fait que ses propres administrés vivent au jour le jour dans l'espace métropolitain. L'investissement public local reste confiné sur de petits territoires et est avant tout une affaire d'influence et de marchandage politique.

## Orienter beaucoup plus l'investissement public vers l'économie et le social

---

A Marseille, l'investissement public local reste trop largement au service de logiques *redistributives*<sup>27</sup> et *présentielles*<sup>28</sup>. Les infrastructures sportives, culturelles, urbaines en général, très en retard, ainsi que les infrastructures de transports sans vision d'un réseau irriguant la totalité de la ville, ont capté ces dernières années l'essentiel de l'investissement public, au détriment de politiques ambitieuses à plus long terme. Ceci n'a pas permis à l'investissement public local de jouer, comme à Lyon par exemple, un rôle moteur dans le développement économique ou l'urbanisme. L'investissement à long terme a été laissé dans les mains de l'Etat (Euroméditerranée, GPMM, Université, Mucem) ou confié au privé (stade), la municipalité et la communauté urbaine se contentant d'un rôle d'accompagnement et de soutien financier, sans même s'assurer de véritables retombées économiques locales et d'accompagnement systématique en matière de qualifications et d'emplois.

Il conviendrait sans doute à l'avenir de séparer clairement les investissements « présents », qui viennent en appui à l'économie résidentielle, des investissements structurants « productifs » qui viennent en appui au développement économique, universitaire ou international et aux grandes infrastructures de transport. Et parmi les investissements « présents » de séparer ceux qui relèvent du fonctionnement normal d'une ville (sport, culture) de ceux qui permettent des « ruptures », notamment dans l'habitat (dont la situation est catastrophique dans certains quartiers).

Enfin, **l'efficacité de l'investissement public doit être mesurée à sa capacité de modifier profondément la ville sur le long terme, son organisation sociale, son développement.** En ce sens, les inégalités territoriales et sociales de répartition de la valeur ajoutée induite par les investissements publics doivent être corrigées. Les investissements publics doivent développer la métropole, mais aussi corriger la fracture sociale et résorber à terme les îlots de pauvreté.

L'investissement public en matière de rénovation urbaine est largement insuffisant. Les constructions de logements neufs ne permettent pas de compenser l'insalubrité croissante du parc privé locatif. On construit actuellement environ 4000 logement par an alors que le triple serait nécessaire.

Mais là aussi, c'est avant tout l'efficacité de l'investissement public qui est mis en cause. Les 14 projets de renouvellement urbain pilotés par Marseille Rénovation Urbaine<sup>29</sup> représentent un investissement de plus d'un milliard d'euros. Ils sont éclatés entre de multiples acteurs et illustrent les difficultés des financements croisés.

	M€	%
<b>ANRU</b>	300	27,7
<b>Ville de Marseille</b>	114	10,6
<b>Communauté urbaine MPM</b>	28	2,6
<b>Région PACA</b>	41	4
<b>CG13</b>	32	3
<b>Bailleurs sociaux</b>	560	52,1

Le projet Marseille Rénovation Urbaine concerne 6400 constructions et 4700 réhabilitations mais est très lent. La dégradation de l'habitat est plus rapide que les réhabilitations. Depuis des années, le financement englouti dans certains quartiers aurait permis, sans aucun doute, de payer une maison individuelle aux bénéficiaires... Et cela ne résout pas *in fine* le problème, car celui-ci n'est pas que matériel (construction, réhabilitation), mais aussi social. L'absence d'investissements sociaux, la fermeture des piscines, la non réalisation des médiathèques, la déficience dramatique d'équipements culturels, les difficultés de l'action sociale font cruellement défaut dans ces quartiers.

La politique de rénovation sociale ne peut se faire sans une véritable politique sociale. Celle-ci est trop faible, voire inexistante.

Par ailleurs, il convient d'insuffler de la citoyenneté dans la politique de la ville. Celle-ci concerne tout le monde, pas uniquement les services et les élus. Cette implication, difficile, est indispensable. Encore faut-il le vouloir.

**Il n'y a pas de politique de développement possible lorsqu'une partie importante de la métropole vit dans une situation de précarité et de pauvreté extrêmes.**

**Parallèlement à une politique de développement économique et international, il faut rénover la ville, rétablir les services publics, développer l'enseignement et la formation, retisser les liens entre les habitants et l'activité économique.**



## L'importance de l'engagement de l'Etat

---

L'intérêt renouvelé du Premier Ministre pour le développement de la métropole marseillaise s'est traduit par deux approches :

- la création dans le projet de loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » de métropoles de droit commun et d'une métropole particulière qui sera opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- l'annonce le 8 novembre 2013 par le Premier Ministre, à Marseille, d'un plan ambitieux de financement de l'Etat destiné à soutenir les projets de la métropole.

Ce plan ne peut que faciliter la mobilisation des financements locaux existants aujourd'hui éclatés et permettre le démarrage rapide d'investissements publics pour des projets métropolitains. Même si un certain nombre de mesures avaient déjà été budgétisées ou programmées dans le cadre, par exemple des « investissements d'avenir » (Université, Eurocopter), ou d'autres mesures (L2, desserte autoroutière de Fos), le signal est fort. Les annonces touchent :

- les transports et la mobilité (TCSP de la métropole, infrastructures ferroviaires, routières et d'accès au port et, à plus long terme, la gare St Charles) ;
- la jeunesse ;
- le rayonnement métropolitain ;
- les quartiers difficiles (formation, emploi, insertion, économie, rénovation urbaine).

Le contexte institutionnel sera donc nouveau en 2016 et ces projets, nécessiteront le concours à des degrés divers des collectivités locales. Mais l'Etat, par la voix du Premier Ministre l'a affirmé, les investissements de l'Etat s'inscriront désormais ici dans une logique et une stratégie métropolitaine.

**La balkanisation, la courte-vue et la concurrence des politiques locales confère à l'Etat un rôle important.**

**En créant la métropole et en fléchant son action sur des projets métropolitains, l'Etat a la possibilité de changer la donne.**

## La nécessité d'une vision globale et programmatique des investissements à l'échelle métropolitaine

---

La politique d'investissement, dans une grande ville comme Marseille, ne peut être une succession de projets isolés, de « coups politiques ». Seule l'insertion dans une politique économique, sociale, culturelle, internationale établie sur le long terme garantit la pertinence de l'équipement. Seule la vision métropolitaine permet son efficacité.

Que ce soit en termes de transports, d'aménagement de zones économiques, de grands équipements publics, l'échelle pertinente est celle de la métropole. De plus, l'investissement public doit être un outil au service de l'équilibre des espaces (urbains, industriels, agricoles, naturels) et cet équilibre ne peut se faire qu'à **une échelle suffisante qui permette de réelles marges de manœuvre**. Il faut noter que l'éclatement, envisagé par la loi, de la responsabilité de l'élaboration du PLU, document important au niveau de l'inscription dans l'espace des futurs équipements d'aménagement du territoire et donc d'investissements publics, au niveau des futurs territoires, peut être un frein majeur à cet objectif.

Enfin, l'espace métropolitain ne peut plus se permettre le doublonnage d'équipements publics concurrents, disséminés sur son territoire. Non seulement les perspectives financières ne permettent pas de l'envisager, mais l'implantation anarchique actuelle est rejetée par une majorité de la population.

*« L'incapacité de l'organisation administrative actuelle à mettre en œuvre les politiques nécessaires pour construire un territoire dynamique et attractif » a été soulignée par les conseils de développement lors de leur second forum en février 2012.*

**La première raison en est l'échelle territoriale étreinte de planification et de décision.**

**La seconde raison est l'absence d'anticipation et de volonté politique qui font qu'il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de travailler sur des projets structurants à l'échelle du territoire.**

### III - La métropole crée de nouvelles exigences pour l'investissement public

- Les nouvelles problématiques du financement public local
- Exiger un juste retour sur investissement du financement public
- Le financement de l'Etat est indispensable à la métropole marseillaise
- Le partenariat, souvent souhaitable, doit s'exercer d'égal à égal
- De nouvelles exigences du contrôle et de l'encadrement des politiques locales
- Un renforcement des critères de décision et un suivi systématique des investissements publics
- La dette locale n'hypothèque pas vraiment la capacité d'investissement
- Les rééquilibrages internes à la métropole face à l'état même de la métropole

## Les nouvelles problématiques du financement public local

---

Le financement public se trouve face à de nouvelles attentes, de nouveaux questionnements, de nouvelles exigences.

- Quelles aides à la décision politique ?
- Quelles modalités de l'évaluation des politiques publiques ?
- Quels effets de levier l'investissement public vis-à-vis des investissements privés ou publics européens ?
- Quelles synergies (économiques, citoyennes, éducatives, culturelles, environnementales, ...) du projet même ?
- La notion d'un « retour sur investissement » est-elle pertinente pour un financement public ? Dans ce cas, est-il mesurable ?
- Le financement croisé, aujourd'hui généralisé, apporte-t-il une réelle valeur ajoutée ?
- Quelles contraintes vis-à-vis de la dette locale ?
- Faut-il séparer, dans la priorisation, dans la gestion, dans les budgets locaux, investissements « productifs » et investissements de « confort » ?
- Quelle place pour l'emprunt ? Les PPP doivent-ils être contestés ?
- Qu'est-ce qu'un véritable partenariat ? Quels partenariats ?
- Le mieux-disant des marchés publics est-il le meilleur ? Sa remise en cause ne cache-t-elle pas souvent un appel d'offre bâclé ? Quels autres critères que le coût ? Durée ? Nuisances ? Citoyenneté ?
- Quels mécanismes d'information, de concertation, de suivi, d'évaluation ?
- Quelles cohérences dans les politiques locales ?
- Quels outils nouveaux (foncier, aides aux financements, promotion, rénovation urbaine, ...) ?

Les collectivités sont attendues sur leur capacité à faire bouger le curseur des investissements publics vers une plus grande cohérence et une plus grande efficacité.

- **L'organisation administrative actuelle est illisible** pour la plus grande partie de la population :
  - Elle ignore en général le périmètre des intercommunalités existantes ;
  - Elle comprend difficilement que pour aller d'Aix à Marseille, elle doit recourir aux services de trois autorités organisatrices de transports ;
  - Elle ne comprend pas que certaines formalités doivent être faites sur son lieu de travail et d'autres sur son lieu d'habitation ;
  - Elle se sent très étrangère aux discours caricaturaux des responsables politiques vis-à-vis des problèmes du large territoire dans lequel elle vit et travaille.
- **La politique locale d'investissement ne répond pas correctement aux besoins** :
  - Les difficultés de déplacements s'aggravent ;
  - Le chômage augmente ;
  - L'habitat social peine à être rénové et son accès est difficile ;
  - Les exemples d'équipements concurrents sont nombreux ;
  - Les investissements de confort (ronds points, éclairage, ...) semblent privilégiés ;
  - Les délais de réalisation semblent anormalement longs ;
  - La concertation et le suivi par les citoyens sont jugés insuffisants ;
  - L'autosatisfaction des élus est souvent insupportable.

## Veiller à l'intérêt métropolitain des investissements

Lors de leur second forum organisé en février 2012 <sup>30</sup>, les conseils de développement du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de Marseille Provence Métropole, auxquels s'était associé le comité de concertation du SCOT Ouest Etang de Berre, avaient établi et proposé une **grille de critères** susceptibles d'aider à l'évaluation des enjeux métropolitains. Ils estimaient que la décision de lancement d'un projet commun pourrait être facilitée par l'examen du nombre de critères remplis, un projet ne devenant éligible au rang de "projet métropolitain" que s'il remplit, par exemple, 2/3 des critères définis.

INTERET METROPOLITAIN : GRILLE DE CRITERES	
TERRITORIALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> L'amélioration de l'accès aux services offerts aux usagers*, notamment des services publics
	<input checked="" type="checkbox"/> La valorisation des atouts, des spécificités, de l'identité et de l'attractivité de chacun des territoires des intercommunalités comme de l'espace métropolitain dans son ensemble
	<input checked="" type="checkbox"/> Le développement équilibré et multipolaire du territoire métropolitain, s'appuyant sur des espaces complémentaires
	<input checked="" type="checkbox"/> Le développement d'une culture du partenariat, d'une culture citoyenne par : <input checked="" type="checkbox"/> La promotion de projets partenariaux inter-métropolitains ; <input checked="" type="checkbox"/> La promotion de projets associant certaines parties prenantes: actionnariat, salariés, utilisateurs, fournisseurs, sous-traitants, collectivités locales, etc ; <input checked="" type="checkbox"/> La promotion des associations d'utilisateurs et de consommateurs.
	<input checked="" type="checkbox"/> Le développement de la solidarité et des actions en faveur des territoires et des populations les plus démunis
OPTIMISATION	<input checked="" type="checkbox"/> L'optimisation des financements publics, avec notamment, l'obtention d'effets de levier «public/privé» significatifs
	<input checked="" type="checkbox"/> La mutualisation des moyens (financiers, humains ...) pour faire des économies d'échelle <input checked="" type="checkbox"/> L'optimisation des services offerts aux usagers <input checked="" type="checkbox"/> Rendre plus performantes les décisions prises en matière de développement durable
	<input checked="" type="checkbox"/> La subsidiarité, principe essentiel, qui définit le niveau le plus pertinent pour l'efficacité des politiques publiques
DEVELOPPEMENT	<input checked="" type="checkbox"/> Participer au rayonnement du territoire face aux territoires concurrents à l'échelle nationale et internationale <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'attractivité du territoire

**L'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers.**

**L'intérêt métropolitain n'est pas la somme des intérêts des communes.**

## Exiger un juste retour sur investissement du financement public

---

Le **retour sur investissement** doit être une des nouvelles exigences des investissements publics. Il ne s'agit pas d'appliquer à ces investissements les critères de rentabilité, de concurrence, de compétitivité qui existent dans la sphère privée. Il s'agit avant tout de s'assurer que l'investissement sera *in fine* profitable à la communauté dans son ensemble et que les retombées seront, pour l'essentiel, captées par les collectivités qui l'auront financé.

Les **retombées** peuvent être économiques et financières, bien sûr, mais aussi environnementales, éducatives, culturelles. L'effet sur l'épanouissement des citoyens, sur leur bien-être, leur santé, la socialisation, la capacité à entraîner des projets individuels ou collectifs est un élément important. De la même façon, la structuration du territoire, l'équilibre des espaces, l'attractivité, le rayonnement du territoire, comme son insertion dans la géostratégie de la région PACA, de la France, voire de l'Europe, sont des retombées importantes à plus long terme. Ces éléments doivent être quantifiés et mis en regard de l'investissement public consenti.

Il n'y a nul tabou à considérer qu'un investissement public doit générer, à terme, un retour sur investissement, y compris financier. Comment peut-on supporter aujourd'hui des investissements publics conséquents (dans le domaine des transports, de l'aménagement de zones d'activité ou de l'aide aux entreprises) dont les profits ne sont captés que par le secteur privé (foncier, immobilier, services, gestion des équipements publics, ...) ? **Il n'y a nulle raison que les investissements soient publics et que les bénéfiques soient uniquement privés.**

Les transports publics sont un excellent exemple. De plus en plus, dans les grandes métropoles, les infrastructures s'insèrent dans un schéma à long terme, qui permet la définition de grands axes, de pôles d'échanges, de zones de développement potentiel résidentielles ou économiques. La préemption ou d'autres mécanismes de maîtrise foncière (agences, zones d'aménagement concerté, réserves foncières) permettent, lorsque l'équipement public est réalisé, d'**orienter la plus value vers le financeur public**. Que ce soit à Rennes ou dans le projet du Grand Paris, c'est la valorisation des nouvelles zones ou pôles d'échanges en termes d'économie ou d'habitat, qui permet le financement de l'équipement, voire le remboursement anticipé des emprunts publics. Au contraire, d'autres villes, comme Marseille, se sont endettées lourdement pour leurs transports, alors que la spéculation immobilière a largement engrangé les bénéfices des investissements privés.

Le retour sur investissement doit également concerner les actions en faveur du développement économique. Non seulement les retombées en matière de fiscalité, d'emploi ou d'induction dans d'autres secteurs (économie résidentielle, sous-traitance, attractivité, ...) doivent être suivies et quantifiées, mais elles peuvent et doivent aussi entraîner des bénéfices financiers pour l'investisseur public (zones d'aménagement, fonds de cofinancement, valorisation du foncier).

## Le financement de l'Etat est indispensable à la métropole marseillaise

---

Certes, la métropole pâtit d'un retard important d'investissements cumulé au cours des précédentes décennies, mais c'est surtout pour remplir son rôle de métropole internationale, de métropole euroméditerranéenne de la France que la métropole marseillaise doit être soutenue spécifiquement et exceptionnellement par l'Etat. Ce rôle ne se limite pas à la Méditerranée, bien entendu.

Marseille ne jouera pas un rôle international majeur si elle continue d'offrir l'image de la ville de France la plus inégalitaire, dont une partie subit chômage, pauvreté et, aujourd'hui, violence. De même pour les zones défavorisées que l'on retrouve également à Martigues, Aix ou Aubagne.

Il est illusoire de rattraper rapidement le retard métropolitain en infrastructures de transports sans un investissement significatif de l'Etat qui doit aussi soutenir les atouts de notre métropole comme le complexe portuaire, l'université unique ou l'innovation.

Les récents engagements du Premier Ministre lors de sa venue à Marseille le 8 novembre 2013 vont dans ce sens.

Cette implication de l'Etat est légitime. Rappelons que nous payons grandement le retard financier dû à l'absence de communauté urbaine sur l'ensemble des territoires concernés depuis la fin des années 60. Par rapport à Lyon, Lille, Bordeaux ou Strasbourg, le différentiel cumulé d'absence de dotation générale de fonctionnement (DGF) communautaire peut être estimé à 3.5 à 4 milliards d'euros de maintenant (soit l'équivalent de la ligne TGV sud-est Valence-Marseille [3.8 Mds € en 2001] !) <sup>31</sup>. Sachant que pour les premières communautés urbaines, la DGF a été utilisée entre la moitié et les deux tiers pour financer les infrastructures de transports, on voit bien que la liaison TER Aix-Marseille ou la desserte de l'aéroport en site propre auraient dues être résolues il y a déjà bien longtemps.

**Le fait que l'Etat annonce clairement que ses propres investissements se feront à l'avenir dans une logique métropolitaine est une rupture.**

**Elle doit entraîner une évolution semblable des collectivités locales.**



## Le partenariat, souvent souhaitable, doit s'exercer d'égal à égal

---

Le partenariat, avec l'Europe et avec le privé, doit être développé. Le véritable partenariat public-privé, ce ne sont pas les PPP, qui ne sont qu'une technique financière pour masquer un endettement et dont le résultat est largement préjudiciable aux collectivités. Le « bon » partenariat public-privé est celui qui partage les objectifs, le projet, les risques et les bénéfices.

**Car l'effet de levier du financement public est nécessaire.** La meilleure efficacité est lorsque les différentes sphères qui bénéficieront des retombées de l'équipement coopèrent à sa réalisation et se l'approprient. Cela peut concerner le monde économique, bien sûr, mais aussi l'éducation, la santé, la culture, les associations, les citoyens.

Le partenariat ne doit pas uniquement être recherché dans les montages financiers. Il doit toucher la cohérence des politiques publiques ou parapubliques, et notamment les services publics. L'APHM, la Poste, EDF, le GPMM, l'Université, le Rectorat, la SNCF, ... doivent pouvoir s'insérer dans des logiques d'investissement initiées par les collectivités.

Le partenariat avec le Département et la Région doit s'inscrire dans une logique métropolitaine, à la fois dans le cadre du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), mais aussi dans un dialogue quotidien visant à coordonner de la manière la plus efficace l'action publique locale. En termes d'investissements, **une vraie réflexion sur le financement croisé doit être menée.** Les critiques sur sa lourdeur et ses subtilités politiques devraient permettre de mieux cerner les domaines dans lesquels il est utile et nécessaire.

Concernant les collectivités locales, le besoin d'un interlocuteur unique a souvent été mis en avant par les acteurs économiques, culturels ou sociaux, de même que celui de la constance des procédures et des calendriers. Même si la Mission de Développement Economique Régionale (MDER)<sup>32</sup> ou Méditerranée Technologies (MT)<sup>33</sup>, et sans doute la future agence régionale « pour l'innovation et l'internationalisation des entreprises »<sup>34</sup> qui les rassemblera, contribuent à cette clarification, il est évident qu'une certaine homogénéisation du partenariat avec ces collectivités locales devait être recherchée. C'est aussi l'une des conditions qui permettra de faciliter l'émergence de projets et de faciliter leur mise en œuvre dans un territoire, où souvent, le sentiment général est que « *tout y est plus difficile qu'ailleurs* »...

**Le véritable partenariat est celui qui partage les objectifs, le projet, les risques et les bénéfices.**

## De nouvelles exigences du contrôle et de l'encadrement des politiques locales

---

Force est de constater que trop de décisions d'investissements ne s'accompagnent ni d'études complètes, ni d'objectifs chiffrés. Or l'évaluation des politiques publiques, qui conditionne l'amélioration future de l'efficacité de l'action publique, ne peut se faire qu'en fonction des objectifs qui devraient être systématiquement précisés en ce qui concerne les investissements d'une certaine importance. **L'action publique ne peut être optimale que si elle est triplement encadrée :**

- **La régularité administrative et comptable** est l'affaire des chambres régionales des comptes.
- **L'évaluation de l'opportunité du projet** est l'affaire des électeurs.
- **L'évaluation de l'efficacité de la politique au vu des objectifs**, ainsi que l'information des citoyens est tout autant indispensable et d'ailleurs prévue réglementairement comme relevant des conseils de développement.

## Un renforcement des critères de décision et un suivi systématique des investissements publics

---

### **Avant la décision :**

- La faisabilité technique et réglementaire, qui est un préalable à toute décision
- Le recours à des aides à la décision publique indépendantes et pérennes
- Une réflexion approfondie sur l'échelle pertinente de l'équipement envisagé (commune, métropole, département, région, Etat, ...)
- La cohérence ou la complémentarité vis-à-vis des autres politiques ou équipements locaux
- La taille critique optimale
- La crédibilité du coût estimé, notamment en coûts complets des projets sur leur durée de vie
- L'assurance de s'assurer que les processus d'évaluation, de concertation et d'arbitrage se déroulent aux niveaux pertinents pour l'ensemble des personnes et des groupes concernés
- La pertinence du montage financier, étayé par des avis extérieurs
- Le degré d'acceptation des citoyens (notamment concernant les nuisances), aussi bien globalement que pour de petits groupes plus spécifiquement impactés
- Les contraintes ou impossibilités que l'équipement envisagé induirait sur d'autres projets futurs
- La qualité d'aménagements, d'infrastructures, d'équipements au niveau des meilleurs standards nationaux et internationaux
- L'insertion du projet dans le développement durable
- L'innovation technique, sociale ou environnementale
- Pour un équipement collectif, son accessibilité, sa visibilité
- La durée de vie de l'équipement, son recyclage en fin de vie
- La capacité de l'administration ou du délégataire à réussir le projet

### **La décision :**

- La complétude du projet à fin de concertation
- La transparence des différents niveaux d'interaction avec la population et les acteurs concernés (information, remontées de suggestions, concertation, implication, participation, voire codécision)
- La programmation claire, surtout si elle est pluriannuelle
- Le portage politique, qui implique une hiérarchisation assumée de différents projets, c'est-à-dire d'un choix largement débattu publiquement

### **La mise en œuvre :**

- La mise en place des procédures réglementaires (marchés, déclarations) et contrôles internes
- La mise en place d'une évaluation régulière et publique du projet en direction des citoyens et des acteurs concernés
- Les mécanismes d'alerte techniques ou financiers
- La nécessité d'un mécanisme de contrôle de la bonne exécution (dépassements, doublement, voire triplement des coûts initialement prévus lors du vote du projet) et du bon achèvement (délais, normes, qualité,...) avec possibilité de sanctions
- La possibilité de remise en cause éventuelle de l'opération en cas de difficulté

De tels repères sont aujourd'hui indispensables à l'efficacité du financement public, non seulement dans sa pertinence et sa gestion, mais aussi parce qu'un certain nombre de grands équipements publics se heurteront sans doute plus dans l'avenir aux contraintes d'acceptation de la population située à proximité qu'aux contraintes de financement. La notion d'intérêt général constitue l'une des clés d'un développement local commun. Le partenariat avec des organismes comme l'Institut d'Economie Publique (IDEP) à Marseille <sup>35</sup>, devrait être amplifié. Des procédures de « **certification** » de l'engagement, de l'exécution et de l'évaluation des financements publics pourraient également être envisagées.

**L'investissement public n'est vraiment efficace que s'il est construit avec les citoyens et les acteurs concernés.**

**Alors seulement il pourra bénéficier d'un effet de levier et atteindre ses objectifs.**

**Dans l'avenir, un certain nombre de grands équipements publics se heurteront sans doute plus aux contraintes d'acceptation de la population située à proximité qu'aux contraintes de financement.**

## La dette locale n'hypothèque pas vraiment la capacité d'investissement

Evidemment, la construction de la métropole se heurte au problème de l'inhomogénéité de la dette publique locale. <sup>36</sup>

Intercommunalités		Endettement (€/habitant)
Agglopoles Salon	Communauté agglomération	128
Pays d'Aix	Communauté agglomération	160
Pays d'Aubagne	Communauté agglomération	124
Pays de Martigues	Communauté agglomération	288
MPM	Communauté urbaine	1407
Ouest Etang de Berre	Syndicat d'Agglomération Nouvelle	2287

Villes	Endettement (€/habitant)
Salon	279
Aix	852
Aubagne	2746
Martigues	1134
Marseille	2103
FOS	80

La comparaison de la dette des différents territoires métropolitains est difficile car, d'une part, les compétences des différentes intercommunalités sont différentes (et, en conséquence, les postes budgétaires ne sont pas homogènes) et donc les transferts de compétences et de budgets par les communes sont aussi inégaux. La plupart des communes centre ont une dette supérieure à celle de leur intercommunalité, à l'exception du SAN qui a, par la loi, déjà vu les compétences communales transférées à ce niveau. Si l'on regarde globalement (intercommunalités plus communes) l'endettement, on constate cependant que les territoires autour de Marseille, autour d'Aubagne et autour de Fos sont significativement plus endettés que ceux autour d'Aix, de Martigues ou de Salon.

Par ailleurs, si, dans la plupart des cas, dette signifie investissements réalisés, absence de dette peut aussi signifier investissements manquants. Une mise à plat des dettes et de leur origine sera indispensable au niveau de la métropole, surtout dans la perspective de la traduction territoriale des futurs investissements métropolitains à réaliser.

La situation de la capacité et de la réalité des investissements annuels montre moins de disparités, à l'exception du SAN, qui concerne moins de 100 000 habitants.

Intercommunalités		Investissement (€/habitant)
Agglopoles Salon	Communauté agglomération	249
Pays d'Aix	Communauté agglomération	160
Pays d'Aubagne	Communauté agglomération	201
Pays de Martigues	Communauté agglomération	128
MPM	Communauté urbaine	506
Ouest Etang de Berre	Syndicat d'Agglomération Nouvelle	1454

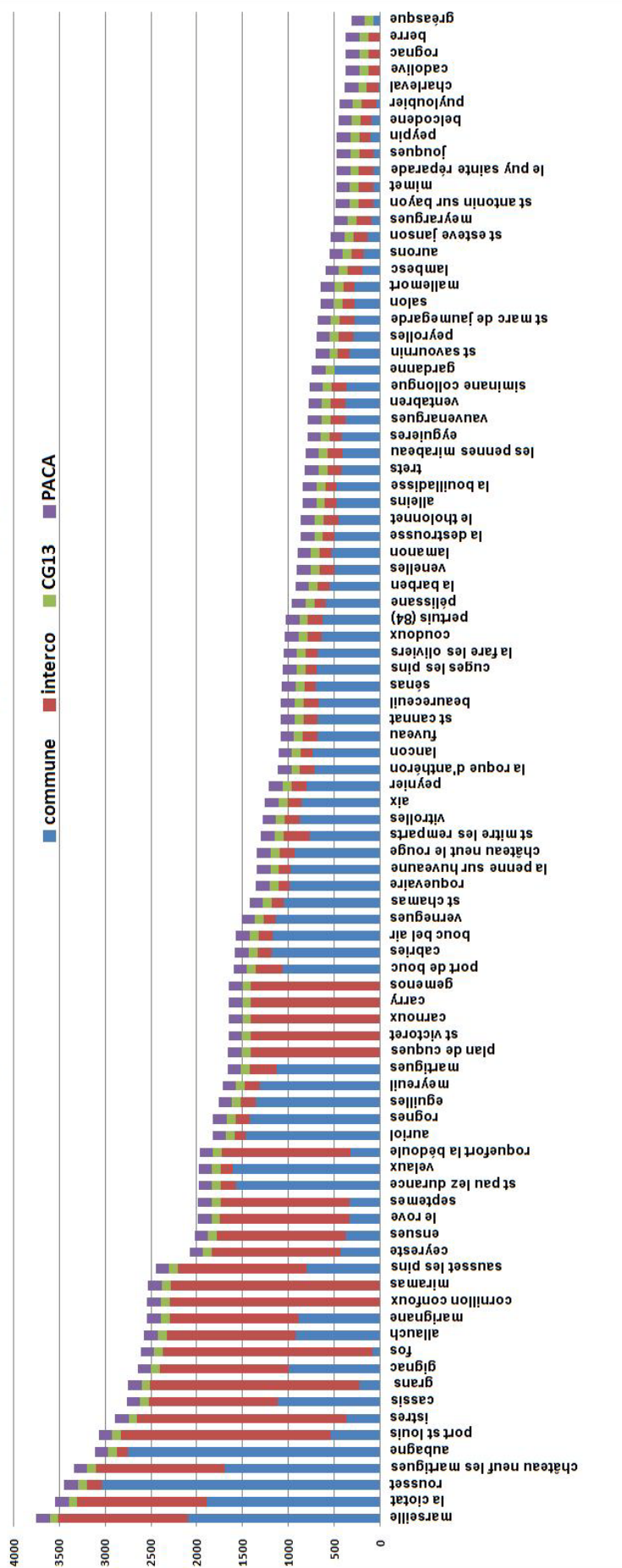
Villes	Investissement (€/habitant)
Salon	279
Aix	737
Aubagne	459
Martigues	849
Marseille	652
FOS	1109

**Dispose-t-on localement d'une capacité supplémentaire d'endettement local ?** Si l'on s'affranchit des disparités locales de l'endettement des communes et des intercommunalités (qui ne sont pas pires qu'ailleurs), la réponse est « oui, mais limitée ». En effet, avec un endettement moyen (communes + intercommunalités + département + région) de 2847 euros par habitant de la future métropole, nous nous situons en dessous de la moyenne nationale (3044 euros par habitant)<sup>37</sup>.

La capacité théorique d'emprunt supplémentaire peut être estimée à partir de ce différentiel mais aussi des sorties d'emprunt prévues. Elle permettrait de trouver un financement de quelques centaines de millions d'euros, dont une partie annuellement récurrente.

**Marseille, Fos, Aubagne, sont dans des situations d'endettement critiques. Seule la dette de Fos aura un réel impact sur la métropole, car les dettes de Marseille et d'Aubagne sont avant tout municipales.**

Endettement cumulé par habitant en euros  
(communes + intercommunalités + département + région)



Endettement actuel  
des habitants  
de la future métropole  
(données 2012)

Les petites communes  
bénéficient par habitant  
d'investissements  
supérieurs, tout en  
supportant  
l'endettement le plus  
faible.

## Les rééquilibrages internes à la métropole face à l'état même de la métropole

---

La grande peur des opposants à la métropole est de devoir abandonner une partie de leurs ressources fiscales pour financer la solidarité sociale et économique de la métropole. En termes d'investissements publics, ceci se traduirait par un effort accru sur des territoires défavorisés qui ne sont pas les leurs. Cette crainte est alimentée par l'ambiguïté, voir l'absence de discours marseillais sur le sujet.

Naturellement, le seul scénario possible est un éventuel **rééquilibrage par le différentiel de croissance** engendré par le dynamisme métropolitain. Le rééquilibrage social immédiat ne peut être que le fruit d'une action nationale, volontariste de l'Etat.

Car, avant de parler de rééquilibrage, il faut voir avec lucidité la situation actuelle.

**La première urgence est le rééquilibrage externe de notre grande métropole Aix-Marseille-Aubagne-Etang de Berre par rapport aux autres métropoles françaises.** Après seulement, nous pourrions rentrer dans le détail des disparités locales.

Cependant, il est illusoire d'envisager un développement métropolitain dans la situation sociale actuelle, qui représente, elle aussi une grande urgence. Répondre à cette urgence sociale n'est pas rééquilibrer les territoires, c'est simplement se placer, ensemble, dans la meilleure situation pour engranger un développement nécessairement commun.

Nous sommes condamnés à agir, et donc à investir sur ces deux fronts.

### La poule ou l'œuf ?

Le rééquilibrage interne à la métropole sera généré par le différentiel de croissance.

Aujourd'hui, la clé est le rééquilibrage de l'activité de la métropole par rapport aux autres grandes métropoles françaises et européennes. Mais celui-ci ne sera possible que si la situation sociale s'améliore significativement. Et la situation ne s'améliorera que si des emplois sont créés, ce qui nécessite une dynamique métropolitaine.

Les deux vont de pair...

### Faut-il tout tabler sur la croissance ? Oui et non...

Le déficit d'activités est aujourd'hui important (12 milliards d'euros annuels par rapport à Lyon). Il faut le combler, ce qui nécessite de la croissance.

Mais l'anarchie économique locale nous fait aussi manquer des possibilités d'augmenter la richesse de nos habitants. Une partie de la richesse locale réside dans une meilleure organisation sociale et économique, de meilleurs transports, de meilleures formations, un meilleur maillage, une meilleure utilisation des compétences.

## IV - Innover, aussi, en matière d'investissements publics

- Les autres outils du financement mobilisables par l'investissement local
  - Les faux partenariats publics privés (PPP)
  - Le co-investissement partenarial
  - La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
  - La Banque Publique d'Investissements (BPI)
  - Le crowdfunding
  - L'investissement citoyen social et solidaire
  
- Quelques nouvelles pistes de financement public local
  - Un fonds partenarial de développement des quartiers sensibles
  - Une coopérative territoriale pour les quartiers sensibles
  
- L'implication citoyenne
  - Le malaise est profond, le besoin de démocratie est réel



## Les autres outils du financement mobilisables par l'investissement local

---

### Les faux partenariats publics privés (PPP)

**Les PPP sont contestables et contestés** <sup>38</sup>. Dans un certain sens, il s'agit d'une véritable escroquerie financière. En effet, ils transfèrent, comme on le sait, au secteur privé l'investissement, le bénéficiaire (Etat, collectivités locales ou établissement public) payant un loyer avant de trouver la pleine propriété de l'équipement au bout de 25 ou 30 ans. Sous l'impulsion de Jean-Claude Gaudin, Marseille a actuellement largement recours aux PPP dans un contexte pas vraiment transparent : infrastructures routières (rocade L2), transports en commun (métro), salles de spectacle (silo Arenco), hôpitaux, constructions universitaires (plan campus), stade vélodrome ...

Pourtant, il a été maintes fois montré, notamment par la Cour des Comptes que :

- les PPP sont un endettement déguisé, où l'investissement est transformé, comme par magie, en fonctionnement annuel,
- les PPP coûtent finalement environ 25% plus cher qu'un emprunt traditionnel,
- les PPP dérogent anormalement à la règle des marchés publics et excluent de fait les entreprises moyennes de BTP au profit des grands constructeurs (Bouygues, SPIE, ...),
- loin de diminuer les délais de réalisation, les PPP entraînent souvent des retards plus importants,
- les PPP créent une confusion entre équipement d'un côté et services/maintenance de l'autre, dans la mesure où ils globalisent l'ensemble alors qu'il est impossible de prévoir avec précision l'utilisation ou la fréquentation des équipements sur 25 ans.

Il s'agit d'un mécanisme de financement plus idéologique qu'efficace, qui ne respecte pas vraiment l'égalité partenariale basée sur le partage des risques et des bénéfices.

### Le co-investissement partenarial

Le co-investissement vise à développer les entreprises et le territoire en prenant des participations au sein des entreprises qui viennent de se créer (*start up's*) ou qui ont besoins de fonds pour se développer. Il s'inscrit dans l'évolution observée ces dernières années du financement local du développement : la subvention et le prêt font petit à petit place au co-investissement, à la **prise de risque partagée** et au **partage espéré des bénéfices de l'investissement**.

**L'intérêt du co-investissement est que les investissements publics ne sont pas financés sans retour, voire à perte.** Alors que les prêts à taux réduits sont souvent une charge pour les collectivités qui peinent de surcroît pour les récupérer, le co-investissement table sur le développement de l'entreprise et se rémunère sur la valeur ajoutée acquise. Il s'agit bien évidemment d'un investissement à risque, mais un risque adossé à un projet de territoire.

Ce type d'investissement est redoutablement efficace en termes d'emplois. Pour donner un exemple, et par comparaison, les zones franches urbaines (ZFU), qui sont des systèmes de défiscalisation et d'exemption de charges sociales dérogatoires, permettent la création d'emplois que la Cour des Comptes et le Sénat estiment à 30 à 35 000 euros d'aide publique par emploi. Il s'agit d'emplois par définition faiblement qualifiés, donc avec un effet induit limité (1/2 emploi par emploi créé). L'organisme régional *Paca Investissement*<sup>39</sup>, qui œuvre pour aider les entreprises régionales innovantes au moyen du co-investissement, permet aujourd'hui la création d'emploi très qualifiés pour la moitié (17 000 euros) avec une induction d'emplois bien supérieure (2 à 4 emplois, notamment d'emplois peu qualifiés).

De plus, **le co-investissement permet de drainer localement des investissements privés extérieurs qui ne seraient pas forcément venus s'y investir**. Naturellement, le but du co-investissement n'est pas de rester indéfiniment dans le capital de l'entreprise, mais de pouvoir s'en libérer lorsque la situation de l'entreprise le permet. Alors, les capitaux pourront être réinvestis dans d'autres projets, d'autres entreprises et induire d'autres développements.

### La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

La Caisse des Dépôts constitue "un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays". Il s'agit d'un partenaire habituel des collectivités locales et un financeur de projets. Nombre de collectivités locales s'appuient sur l'expertise financière, juridique, et technique de la CDC.

La CDC accompagne le développement et la modernisation des territoires, apporte des financements, aide à la conception des projets, conseille les collectivités et intervient via ses filiales en tant qu'ingénieur, promoteur, opérateur et exploitant.

De nouveaux objectifs ont été fixés à la CDC qui sera, de fait, un opérateur dans la future métropole.

### La Banque Publique d'Investissements (BPI)

Si la BPI (40 milliards d'euros), créée récemment, n'intervient en principe que pour le soutien et développement des entreprises, son rôle d'appui des politiques publiques est évident. Son implication dans le développement métropolitain doit être précisé. Elle peut être mobilisée dans un projet global de développement social et économique.

## Le crowdfunding

Le *crowdfunding* est un outil récent de financement participatif agissant en dehors des circuits professionnels de financement. Il s'agit d'une collecte de dons individuels.

Le développement rapide du *crowdfunding* et son utilisation récente dans le financement public local dans l'Europe septentrionale, montrent qu'il peut être un outil efficace de financement couplé à une implication intéressante des citoyens ou des entreprises. Ce financement participatif permet des transactions mettant en relation des personnes physiques, ce qui permet une relation financière basée sur d'autres critères que la recherche unique de profit.

Il s'agit d'une piste de financement public qui ne doit pas être négligée en raison de sa popularité croissante accélérée par le fait que ce type de financement se développe exclusivement via internet. Le domaine majeur du *crowdfunding* est bien sûr l'investissement dans les activités privées. Cependant, il commence à intervenir, dans certains pays européens, dans le domaine public local. En 2012, il s'est élevé à 40 M€ en France, 945 M€ en Europe et 1,6 milliard de dollars aux Etats-Unis.

## L'investissement citoyen social et solidaire

Comme le *crowdfunding*, il s'agit de nouvelles formes de financements, plus orienté sur les besoins sociaux, la solidarité et l'économie sociale et solidaire. Même si le démarrage est difficile, en raison des faibles sommes investies par les particuliers, ce type de financement joue un rôle important dans le maintien de l'agriculture périurbaine (AMAPs et autres initiatives), la préservation de l'environnement et les services à la personne.

Il serait souhaitable de mobiliser de telles ressources dans le cadre de politiques publiques locales.

## Quelques nouvelles pistes de financement public local

---

### Un fonds partenarial de développement des quartiers sensibles

Les quartiers sensibles manquent cruellement d'investissement public et, bien sûr, privé. Comment faire pour que des fonds viennent s'y investir alors qu'ils ne s'y intéressent pas aujourd'hui ?

L'idée est de favoriser l'initiative économique, la créativité et, son pendant, la prise de risque. Le fonds proposé serait un fonds de co-investissement public (collectivités, Etat, Europe) et privé (*business angels*, investisseurs institutionnels, BPI, CdC, ...). Cette association public-privé présente l'avantage d'associer tous les partenaires possibles du financement autour de projets communs, dans le cadre d'une politique volontariste.

Il s'agit d'un mode nouveau, qui n'est ni la subvention (à fonds perdus), ni le prêt (proposé par de nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire), mais le projet partagé, les objectifs partagés, les financements partagés, la prise de risque partagée, et les bénéfices partagés. A l'instar de *Paca Investissement* <sup>40</sup> pour l'innovation, le but est de construire un fonds « qui tourne », les sorties d'investissement alimentant la prise de participation dans de nouvelles entreprises.

Plusieurs tentatives ont été effectuées par les *business angels* pour créer des fonds pour les quartiers :

- Le plus prestigieux, le Fonds PlaNet Finance <sup>41</sup> créé en 1998 par Jacques Attali, a déjà accompagné 1.000 créations d'entreprises en zones urbaines sensibles (ZUS) en six ans. Avec un budget annuel de 1,5 million d'euros, le programme Entreprendre en banlieue soutient des entrepreneurs de ZUS en les conseillant et en les orientant dans leur recherche de financement. L'association dispose d'une dizaine d'antennes dans des ZUS en Seine-Saint-Denis, à Marseille (ADAM Marseille) et sa banlieue et dans le Rhône. PlaNet Finance France a aussi créé FinanCités <sup>42</sup>, société de capital-risque solidaire, partenaire de Paca Investissement, ayant investi dans 27 entreprises pour un total de 2,9 millions d'euros et un investissement moyen de 50.000 euros.
- En 2007, Aziz Senni, originaire de la cité du Val-Fourré à Mantes la Jolie (Yvelines), lance BAC (Business Angels des Cités), fond d'investissement dédié au développement économique des banlieues. Il lève 5 puis 15 millions d'euros auprès de 80 chefs d'entreprise prestigieux dont E. de Rothschild, M.D. Weil, M. Pébereau, C. Bébéar, P. Sayer, D. Oger et bien d'autres...

On peut aussi s'inspirer des fonds de *crowdfunding* comme *Kisskissbankbank* <sup>43</sup> à Paris (tickets compris entre 10 et 150 K€, croissance de 300% par an) ou *Wiseed* <sup>44</sup> en région PACA, qui paraissent a priori bien adaptés à la nature de la demande (montants faibles) et socialement légitimes.

*Business angels*, *crowdfunding* ou *Allo Merci* (prêt à taux zéro) pourraient ainsi être adossés efficacement à un fonds partenarial structuré pour les zones sensibles. A noter que le *crowdfunding* peut être intéressant dans les deux sens (certains jeunes, engagés dans la vie professionnelle pouvant à leur tour investir dans des start up).

Sur le plan local, il semble que les différents acteurs (Provence Business Angels <sup>45</sup>, Marseille Innovation <sup>46</sup>, ESIA <sup>47</sup>, ...) seraient favorables à participer à un tel fonds partenarial, dont les projets pourraient être soutenus par la BPI <sup>48</sup> et la CDC <sup>49</sup>. Parallèlement, l'instrument de micro-financement PROGRESS <sup>50</sup>, géré directement par l'Europe, qui peut mettre en place des fonds locaux de micro-financement à vocation sociale (expérimenté en Languedoc-Roussillon) pourrait être sollicité

Cependant, un tel fonds partenarial pour les quartiers sensibles, ne doit pas se limiter à un simple outil financier. Pour être efficaces, **les projets doivent être suivis, accompagnés**. Les enseignements de la micro-finance montrent que les réussites tiennent largement de l'accompagnement, sachant que cet accompagnement a un coût et qu'il faudrait certainement prévoir une rémunération pour la pérennité des montages retenus, même si le parrainage est instauré. Il convient de développer des systèmes économiques qui associent financement et l'accompagnement (veille éco, technologique, financement, export...). De nombreuses structures existent (agences, pôles, PRIDES, organismes divers). Ils peuvent être mobilisés pour un tel projet. Le financement des mécanismes d'accompagnement est crucial pour le succès du fonds.

Si ce fonds peut initier et favoriser des initiatives économiques locales, il conviendra aussi, en parallèle de faire un effort considérable sur le **maillage économique des quartiers difficiles**, afin de ne pas laisser les initiatives dans l'isolement, mais permettre une véritable dynamique économique et sociale. **Les quartiers en difficulté sont une mine pour la créativité** culturelle ou numérique par exemple (ce fonds pourrait venir en appui du développement de quartiers numériques), mais à condition de développer le « maillage », créer les conditions pour que les jeunes soient valorisés dans leur environnement et ses liens avec les autres quartiers, dans une dynamique collective ambitieuse dont ils seraient moteurs.

### Une coopérative territoriale pour les quartiers sensibles

Le financement public dans les quartiers en difficultés doit rompre aujourd'hui avec les formes qui ont prévalu durant des décennies. Celles-ci ne permettent plus de faire face à la situation et sont souvent inefficaces.

Marseille constitue un archétype du clientélisme politique. Les collectivités sont à la fois des donneuses d'ordres et des financeurs d'associations dont elles ont bien souvent suscité la création. Le financement public est ainsi émietté et la cohérence des actions publiques n'est pas satisfaisante.

Les politiques successives de la ville ont atteint dans ces quartiers leurs limites. Plusieurs pistes sont possibles. L'une, suggérée par le rapport <sup>51</sup> de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache au ministre François Lamy en juillet 2013 propose d'engager une véritable avancée en matière de **co-construction de la politique de la ville avec les habitants** et donc d'**introduire de la citoyenneté**. Lucides sur le financement actuel des associations « souvent prises dans des logiques clientélistes ou partisans », les rapporteurs conseillent de créer des fondations, qui recueilleraient des participations publiques et privées.

Une **structure coopérative** semblerait sans doute plus appropriée. Elle romprait avec le clientélisme « vertical » aujourd'hui dépassé. Elle permettrait à tous les acteurs associatifs, entreprises, collectivités et Etat, de s'investir dans cet énorme défi.

Une coopérative territoriale pour les quartiers sensibles pourrait revêtir la forme juridique de **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)**, créée par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001. Une SCIC <sup>52</sup> :

- Permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers... tous types de bénéficiaires et de personnes intéressées à titres divers ;
- Produit des biens ou services qui répondent aux besoins collectifs d'un territoire par la meilleure mobilisation possible de ses ressources économiques et sociales ;
- Respecte les règles coopératives : répartition du pouvoir sur la base du principe 1 personne = 1 voix, implication de tous les associés dans la vie de l'entreprise et dans les principales décisions de gestion, maintien des résultats dans l'entreprise sous forme de réserves impartageables qui en garantissent l'autonomie et la pérennité ;
- A un statut de société commerciale Sa ou Sarl et, en tant que telle, fonctionne comme toute entreprise soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation ;
- S'inscrit dans une logique de développement local et durable, ancré dans un territoire, et favorise l'action de proximité et le maillage d'acteurs divers ;
- Présente un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale garanti par sa vocation intrinsèque d'organiser, entre acteurs de tous horizons, une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective... et garanti aussi par sa vocation d'organisme à but non lucratif.
- Permet le financement par les collectivités et par l'Etat. Les collectivités locales et leurs groupements ne peuvent détenir ensemble plus de 20% du capital de la Scic ; par contre, il n'y a pas de limite concernant les autres collectivités publiques (Etat, Europe).

Bien sûr, une SCIC n'effectue pas d'investissements structurants majeurs, mais elle peut constituer le socle de l'appropriation sociale, économique, éducative, culturelle, associative et citoyenne de ces investissements. En soi **la SCIC est un outil d'accompagnement et d'appropriation d'une politique ambitieuse d'investissements publics**. Elle est au cœur de l'**effet de levier** aujourd'hui nécessaire.

Il existe près de 300 SCIC en France <sup>53</sup>. A Marseille, la Friche la Belle de Mai s'est constituée en 2007 en SCIC <sup>54</sup>.

## L'implication citoyenne

---

Nous terminons ici par le plus important. **Toute politique publique est condamnée à l'échec s'il n'y a pas d'appropriation des citoyens, mais pas seulement eux, également les acteurs économiques, sociaux, éducatifs, culturels, associatifs...**

Cette implication doit se faire à de multiples niveaux :

- la concertation, l'interaction, la co-décision
- l'investissement sociétal sur des projets d'intérêt général
- l'évaluation des politiques publiques
- l'appropriation des projets

Le développement de nouvelles formes de démocratie locale est partie prenante des projets eux-mêmes. Les lieux de débat public sont encore trop rares et la demande des élus reste faible. Pourtant, l'efficacité des investissements publics passe aussi grandement par cet élargissement, non seulement en termes d'appropriation, mais aussi parce que les investissements publics doivent rechercher les **effets de levier** et ont tout à gagner de voir d'autres projets, individuels, collectifs, publics et privés, s'inscrire dans la même démarche. En termes d'investissements, un plus un font toujours plus que deux. D'autre part, l'implication citoyenne doit également être développée en amont car un certain nombre croissant de grands équipements publics se heurtent aujourd'hui plus à l'acceptation de la population qu'aux contraintes de financement.

Ceci passe notamment par la reconnaissance du rôle essentiel de la *société civile*, au sens le plus large, dans la « chose » publique. Sur cet aspect, le retard local reste important. Les milieux économiques, universitaires, culturels, éducatifs, sociaux, associatifs, sont encore trop souvent spectateurs de l'action publique alors qu'ils y ont toute leur place.

Rappelons simplement, pour donner quelque perspective, l'introduction dans l'article de la loi relatif à la métropole marseillaise de l'article suivant :

*Un conseil de développement réunit les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs de la métropole d'Aix-Marseille-Provence. Il s'organise librement. Il est consulté sur les principales orientations de la métropole d'Aix-Marseille-Provence, sur les documents de prospective et de planification, sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du territoire. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à la métropole.*

*Un rapport annuel d'activité est établi par le conseil de développement et examiné par le conseil de la métropole.*

*Les modalités de fonctionnement du conseil de développement sont déterminées par le règlement intérieur du conseil de la métropole. Le fait d'être membre de ce conseil ne peut donner lieu à une quelconque forme de rémunération.*

Nul doute qu'un tel conseil sera attentif aux motivations, aux objectifs et aux modalités du financement public <sup>55</sup>.



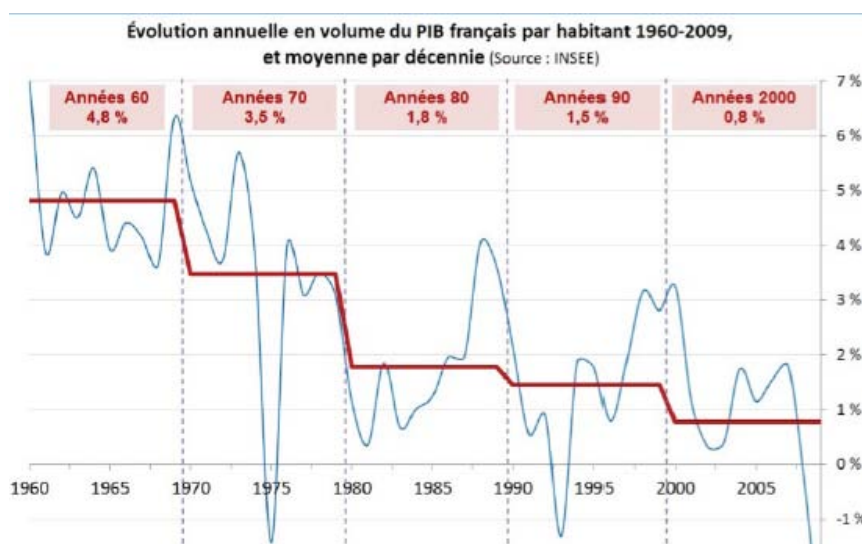
## Le malaise est profond, le besoin de démocratie est réel

### Un malaise social et économique

Comme ailleurs, dans la future métropole, nous avons à faire à une société sans visibilité qui constate une certaine impuissance des décideurs face à ses propres problèmes. Elle mesure aussi un certain décrochage entre la « performance économique » et la « performance sociale », où la destruction précède la construction.

La métropole se heurte de plein fouet à la crise du modèle néolibéral du capitalisme, à la crise du modèle de développement productiviste, à la crise du modèle postcolonial, à la crise de la souveraineté qui se traduisent par d'énormes changements sociaux.

Les investissements publics subissent l'érosion de la croissance du PIB et les populations s'en inquiètent.



Les investissements publics doivent répondre à cette angoisse. Ils doivent s'inscrire dans des enjeux sociétaux, montrer qu'ils peuvent changer la donne, corriger les anomalies, diminuer les incohérences, enrayer le déclin. Le désarroi des plus vulnérables est réel. Ils sont les premières victimes du chômage, de la pauvreté et de la violence. Une politique forte d'investissements publics est leur espoir. Encore faut-il qu'ils changent leur vie !

**Si l'implication des citoyens est indispensable à tout projet métropolitain, elle est d'autant plus nécessaire pour les investissements publics, qui se traduisent en général par une dette.**

**La vision à long terme, la possibilité de faire évoluer, si besoin est, le projet, l'évaluation de la politique publique sont aujourd'hui des aspects incontournables.**

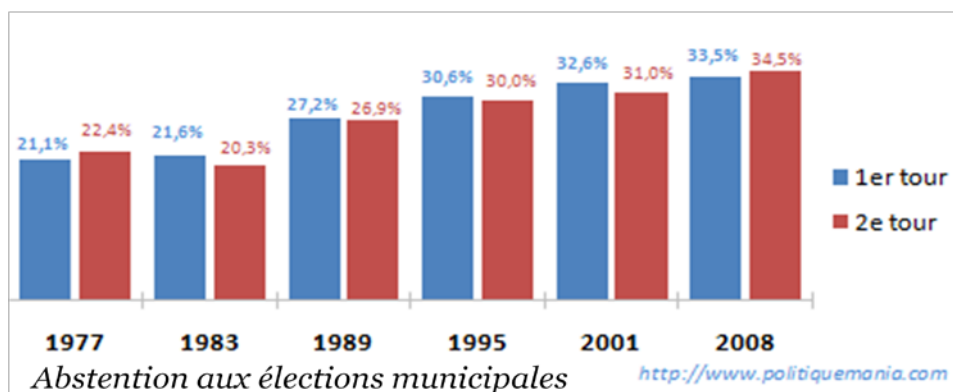
**La citoyenneté doit être au cœur des projets d'investissement.**



## Un malaise de représentation démocratique

La démocratie électorale institutionnelle se heurte à ses propres barrières et à la nécessité d'une transformation participative. **La future métropole sera-t-elle répondre à ce défi ?**

Les élections municipales, comme les autres, subissent depuis 30 ans l'érosion démocratique se traduisant par une augmentation continue de l'abstention.



Exigence démocratique, citoyenneté « Democracia real ya ! »  
« Nous ne sommes pas une marchandise des banquiers et des politiciens »  
Yves Sintomer <sup>56</sup>

Les investissements publics ne trouveront leur pleine efficacité au niveau de la métropole que le jour où les élus y seront élus au suffrage universel direct sur des programmes politiques concurrents.

L'élection fléchée, dans la ligne de l'élection au second degré ne facilite par les politiques volontaristes et fait perdurer conservatisme et déficit de démocratie.

## V- Annexes

## Deux rapports nationaux récents sur l'investissement public



### **L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité**

Conseil Economique, Social et Environnemental  
Juillet 2012

*Lien document* <sup>57</sup>



### **Évaluation socioéconomique des investissements publics**

Commissariat général à la stratégie et à la prospective  
Septembre 2013

*Lien document* <sup>58</sup>

## Annexe : éléments de calcul

---

### PIB local

1<sup>ère</sup> estimation : PIB en parité de pouvoir d'achat calculé à partir des bases de données de l'OCDE <sup>59</sup>.

La valeur pour la métropole est corrigée de la population (l'aire OCDE étant 12% moins peuplée que la future métropole).

Résultat : **42.84** milliards d'euros pour 2011 en PIB à parité de pouvoir d'achat, soit environ **51,5** milliards d'euros de PIB brut (l'introduction d'un taux de change fictif avec le dollar basé sur le pouvoir d'achat n'a pas de sens si on reste dans la zone euro, ce que font l'INSEE et la Banque Mondiale).

2<sup>nde</sup> estimation : PIB calculé à partir des données INSEE PACA .

Le PIB de PACA est évalué en 2011 à 143,680 milliards d'euros <sup>60</sup> pour une population de 4,6 millions d'habitants. On suppose l'homogénéité du PIB dans la région (ce qui n'est pas exact).

Résultat : **57.784** milliards d'euros pour 2011

3<sup>e</sup> estimation : PIB extrapolé à partir de la dernière publication des PIB départementaux par l'INSEE en 2005 <sup>61</sup>, c'est-à-dire avant la crise.

Le PIB pour les Bouches-du-Rhône était évalué en 2005 à 53,678 milliards d'euros. La correction démographique et un rattrapage d'évolution 2005-2011 calqué sur l'évolution national mène à un chiffre de milliards d'euros.

Résultat : **58.166** milliards d'euros pour 2011

Nous avons choisi d'être homogènes par rapport aux autres données fournies par l'INSEE (investissement des ménages, investissement des entreprises et investissements des administrations publiques). Le chiffre de **58 milliards d'euros a donc été retenu**.

Les définitions du PIB étant différentes entre l'INSEE et l'OCDE, pour le graphe des aires métropolitaines, les chiffres OCDE sont corrigés afin d'être cohérents avec le PIB INSEE (58/51,5).

### Investissement public local

Le calcul de l'investissement public local est basé sur la somme des investissements des communes et intercommunalités du périmètre de la future métropole à laquelle a été ajouté l'investissement estimé du **département et du conseil régional au prorata des populations**. Ces données sont accessibles sur le site du ministère des finances dédié aux collectivités locales<sup>62</sup>. Les investissements des communes sont légèrement sous-estimés, car correspondant aux budgets principaux seuls, les investissements réalisés dans les budgets annexes n'étant pas comptabilisés.

Le CPER<sup>63</sup> n'a pas été compté deux fois. Le montant de son intervention, estimée sur le territoire métropolitain entre 80 et 100 M€ par an pour l'Etat et la Région ensemble, est déjà inclus dans le budget régional et national pris en compte. Nous avons cependant vérifié la concordance des deux approches.

De même il a été tenu compte de la dotation de l'Etat aux collectivités locales afin de ne pas compter deux fois ces montants, une fois au compte de l'Etat, l'autre au compte des collectivités. En fait, les dotations d'Etat correspondent plutôt à du fonctionnement et n'ont, logiquement, pas été prises en compte.

L'investissement public national est estimé à **1,75 milliard d'euros pour les administrations publiques** à partir d'une simple interpolation du détail du budget 2011<sup>64</sup> (4.1% d'investissements) et l'investissement national des administrations publiques (63,7 milliards d'euros en 2012 <sup>65</sup>), considérant en première approche que le territoire national devrait être homogène.

Les **410 M€** pour les investissements d'Etat spécifiques sont estimés à partir de investissements divers spéciaux (GPMM, ITER, Euroméditerranée, Université, Mucem, ...)

Le montant du FEDER (~ **30 M€** annuels) sur le territoire métropolitain est calculé à partir des données FEDER PACA<sup>66</sup> au prorata des populations : 302 M€ en 7 ans pour PACA, sachant que le FEDER est plus présent sur les zones urbaines, notamment au titre des investissements structurants et de l'innovation.

### **L'investissement des ménages**

L'investissement privé des ménages est estimé en proportion démographique à partir des données nationales (110,5 milliards d'euros<sup>67</sup>), pondérées du revenu fiscal moyen local légèrement inférieur à la moyenne nationale. Il est estimé à **3 milliards d'euros**.

### **Investissement des entreprises privées**

S'agissant d'un travail sur l'investissement public, nous avons simplement recherché, faute de temps, un ordre de grandeur. La Banque de France mériterait d'être interrogée car elle dispose sans doute de données précises sur le territoire métropolitain.

→ 1<sup>ère</sup> estimation, basée sur les données INSEE sur l'investissement au niveau national.

Le calcul de l'investissement local des entreprises est basé sur l'idée que cet investissement est proportionnel au PIB local (58 milliards d'euros) par rapport au PIB national. Calculé à partir du montant d'investissement national (208,4 milliards d'euros pour les entreprises non financières en 2012<sup>68</sup>), il mène à 6 milliards d'euros. Il a été ensuite tenu compte de la typologie locale des entreprises (peu de grands groupes, beaucoup de TPE, peu de production, beaucoup de services) à partir d'un échantillon réduit, ce qui a conduit à **5,2 milliards d'euros**.

→ 2<sup>nde</sup> estimation, basée sur un taux moyen d'investissement dans le PIB local.

Le PIB hors public et hors ménages étant estimé à 48,4 milliards d'euros dans le périmètre de la métropole, on peut lui appliquer un taux moyen d'investissements de 19,4 %<sup>69</sup>, ce qui conduit à 9,4 milliards d'euros est apparu bien trop élevé en raison de la faiblesse locale de l'économie productive, et l'importance du résidentiel et du tourisme.

### **Déficit annuel d'activités économiques**

Selon l'OCDE, notre différentiel par rapport à Lyon est de 6591 euros de PIB par habitant, chiffre corrigé des données INSEE (voir ci-dessus). Ceci correspond à un déficit total de **12,127 milliards d'euros par an** sur le territoire métropolitain.

### **Déficit d'emplois**

Le déficit d'emplois a été estimé récemment par l'INSEE<sup>70</sup> à 62 000 sur le territoire métropolitain, du moins pour se hisser au niveau des autres grandes agglomérations françaises. Mais, si on compare les chiffres bruts (emploi versus population), la comparaison avec Lyon mène à des chiffres supérieurs à 200 000 emplois. Ceci est dû à une pyramide des âges déséquilibrée ou un nombre important de 18-40 ans sont exilés, faute, sans doute de travail. Nous avons pris comme base un déficit de 100 000 emplois afin de tenir compte de ce déficit de population.

La problématique est encore un peu plus complexe lorsque l'on veut calculer des chiffres plus précis par qualifications et que l'on souhaite favoriser le maximum d'induction d'emplois.

## Références

---

<sup>1</sup> <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/collectivites-territoriales/depenses/comment-repartissent-depenses-collectivites-territoriales.html>

<sup>2</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATSOS08106](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATSOS08106)

<sup>3</sup> Les dépenses d'investissements de l'Etat (titre 5 de la loi de finances) correspondent à 4.8% du budget soit 19 milliards d'euros

<sup>4</sup> <http://www.oecd.org/gov/regional-policy/regionalstatisticsandindicators.htm> et <http://stats.oecd.org/Index.aspx?Datasetcode=CITIES> corrigées de PIB / PIB en parité de pouvoir d'achat (INSEE/OCDE)

<sup>5</sup> voir la note annexe sur les éléments de calcul

<sup>6</sup> [http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/provence/themes/analyse/ana34/ana34.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/provence/themes/analyse/ana34/ana34.pdf)

<sup>7</sup> Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation

<sup>8</sup> <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales.htm>

<sup>9</sup> EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, appelé le plus souvent « intercommunalité ».

<sup>10</sup> [http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/provence/themes/analyse/ana34/ana34.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/provence/themes/analyse/ana34/ana34.pdf)

<sup>11</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1333](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1333)

<sup>12</sup> INSEE 2009

<sup>13</sup> Référence au 1<sup>er</sup> trimestre 2012

<sup>14</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATSOS08106](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATSOS08106) et <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/premierestendances2011.pdf>

<sup>15</sup> Méthodologie : voir la note annexe sur les éléments de calcul

<sup>16</sup> <http://www.oecd.org/gov/regional-policy/regionalstatisticsandindicators.htm>

<sup>17</sup> <http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind26/20130814/tabpr132.pdf>

<sup>18</sup> <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/%EF%BB%BFinstitutions>

<sup>19</sup> Etude VCA pour l'Association des Maires des Grandes Villes de France « Economie territoriale des villes et agglomérations » (novembre 2011)

<sup>20</sup> <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etude-premieres-tendances-2011-des-finances-locales-et-acces-aux-archives-0>

<sup>21</sup> <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/%EF%BB%BFinstitutions>

<sup>22</sup> <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/%EF%BB%BFinstitutions>

<sup>23</sup> <http://www.euromediterranee.fr/qui-sommes-nous/les-partenaires-publics/quelques-chiffres.html>

<sup>24</sup> <http://www.tramway-paysdaubagne.fr>

<sup>25</sup> <http://www.afitf.net/les-investissement-portuaires-dont-a98.html>

<sup>26</sup> [http://www.itercad.org/question\\_12.php](http://www.itercad.org/question_12.php)

---

<sup>27</sup> « redistributive » s'applique ici à des actions dont les collectivités locales n'ont ni l'initiative, ni la maîtrise, et qui visent à corriger des déséquilibres sociaux ou économiques

<sup>28</sup> « présentiel » inclut l'activité résidentielle des habitants, mais aussi les séjours de plus courte durée, voire touristiques.

<sup>29</sup> <http://www.marseille-renovation-urbaine.fr/partenaires/anru-159.html>

<sup>30</sup> <http://www.conseil-developpement-mpm.fr/demarche-inter-conseils/2e-forum-des-conseils-de-developpement.html>

<sup>31</sup> <http://boulesteix.blog.lemonde.fr/2012/09/09/metropole-marseillaise-laction-de-letat-est-necessaire-et-legitime/>

<sup>32</sup> <http://www.mder-paca.fr/>

<sup>33</sup> <http://www2.mediterranee-technologies.com/>

<sup>34</sup> créée par délibération du Conseil Régional PACA le 25/10/2013 ([www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr))

<sup>35</sup> <http://www.amse-aixmarseille.fr/fr/presentation/lidep>

<sup>36</sup> Les données concernant l'endettement et le budget d'investissement des différentes collectivités sont tirés du portail gouvernemental <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

<sup>37</sup> <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etude-premieres-tendances-2011-des-finances-locales-et-acces-aux-archives-0>

<sup>38</sup> <http://boulesteix.blog.lemonde.fr/2009/10/22/ppp-de-debat-continue/>

<sup>39</sup> <http://www.pacainvestissement.com/>

<sup>40</sup> <http://www.pacainvestissement.com/>

<sup>41</sup> <http://www.planetfinance.org/>

<sup>42</sup> <http://www.financites.fr/>

<sup>43</sup> <http://www.kisskissbankbank.com/>

<sup>44</sup> <http://www.wiseed.com/fr>

<sup>45</sup> [www.provenceangels.com/](http://www.provenceangels.com/)

<sup>46</sup> <http://www.marseille-innov.org/>

<sup>47</sup> <http://www.esia.org/>

<sup>48</sup> <http://www.bpifrance.fr/>

<sup>49</sup> <http://www.caissedesdepots.fr/>

<sup>50</sup> <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr>

<sup>51</sup> [www.lagazettedescommunes.com/wp-content/uploads/rapport-bacque-mechmache.pdf](http://www.lagazettedescommunes.com/wp-content/uploads/rapport-bacque-mechmache.pdf)

<sup>52</sup> <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/les-scic/qu-est-ce-qu-une-scic.html>

<sup>53</sup> <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/l-annuaire-scic/index.html>

- 
- 54 <http://www.lafriche.org/content/comment-%C3%A7a-marche>
- 55 [www.conseil-developpement-mpm.fr](http://www.conseil-developpement-mpm.fr)
- 56 [http://www.nantes-citoyennete.com/RESEAU/IMAGES/130214\\_Diaporama\\_Sintomer.pdf](http://www.nantes-citoyennete.com/RESEAU/IMAGES/130214_Diaporama_Sintomer.pdf)
- 57 [www.lecese.fr/sites/default/files/.../2012\\_14\\_investissement\\_public.pdf](http://www.lecese.fr/sites/default/files/.../2012_14_investissement_public.pdf)
- 58 <http://www.strategie.gouv.fr/blog/2013/09/rapport-levaluation-socioeconomique-des-investissements-publics/>
- 59 <http://www.oecd-ilibrary.org/economics/>
- 60 [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=5&ref\\_id=ecotc08101](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=5&ref_id=ecotc08101)
- 61 [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=99&ref\\_id=t\\_2601D](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=t_2601D)
- 62 <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>
- 63 <http://www.regionpaca.fr/uploads/media/cper-paca-2007-2013.pdf>
- 64 <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/le-budget-et-les-comptes-de-letat/lessentiel/le-budget-de-letat-cest-quoi/quelles-sont-les-depenses-de-letat.html>
- 65 [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATSOS08106](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATSOS08106)
- 66 <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Trouver-une-aide/Programmes-regionaux-pluri-regionaux-et-nationaux/Le-FEDER-en-Provence-Alpes-Cote-d-Azur-PO>
- 67 [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATSOS08106](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATSOS08106)
- 68 [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATSOS08106](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATSOS08106)
- 69 [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATTEF08117](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF08117)
- 70 [http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/provence/themes/analyse/ana34/ana34.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/provence/themes/analyse/ana34/ana34.pdf)